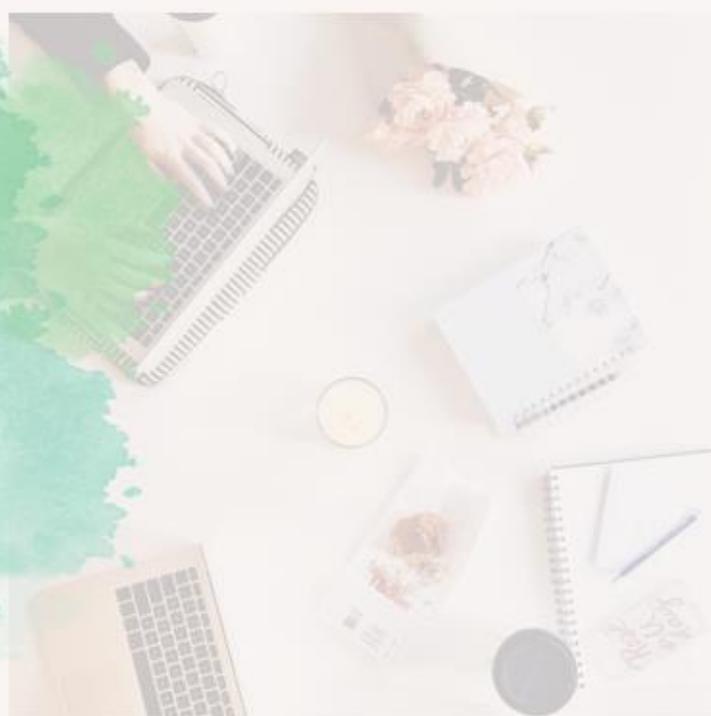




Association  
**La Passerelle**



**Rapport d'Activité  
2023**

▪ Nos partenaires financeurs	p.3	▪ L'activité des services : - Hébergement d'urgence	p.17
▪ Rapport moral du Président	p.4	- Places urgence FVV	p.29
▪ Rapport de gestion	p.6	- Hébergement d'insertion	p.32
▪ Bilan comptable	p.9	- Place des enfants au CHRS	p.37
▪ Compte de résultat	p.11	- L'Accueil Mère Enfant	p.39
▪ Le mot de l'équipe de direction	p.13	- Es'Pass	p.49
▪ Présentation des services	p.15	- Pôle Accompagnement logement	p.53
▪ Organigramme	p.16	▪ Ressources humaines	p.59
		▪ Le mot des bénévoles	p.64

# Nos partenaires

## Financiers



\_\_\_\_ THONON  
agglomération

# Rapport moral

---

## Du Président

2023 a été une année encore bien remplie ; le rapport d'activité des services qui va vous être présenté le montrera.

Quand on essaye de revenir sur une année et que l'on regarde les différents comptes-rendus c'est spectaculaire tout ce qui a pu être abordé.

Il est difficile dans un rapport moral de tout reprendre sans être ennuyeux. Mais je tiens à mettre en valeur quelques points qui me semblent marquants.

Nous avons continué ou prolongé en 2023 des chantiers que nous avons commencés les années précédentes :

- La nouvelle charte des bénévoles a été réécrite et adoptée en Conseil d'Administration.
- Des groupes de travail (notamment sur la Gouvernance) dans le cadre du projet associatif se sont rencontrés afin de creuser et mettre en œuvre certains points.
- Le groupe de travail sur les événements indésirables avec la participation de membres du CA s'est mis en place.

Tout ce travail a demandé beaucoup de réflexions, de réunions, de rédactions ; il a permis de travailler ensemble bénévoles et salariés. Merci encore à toutes et tous pour votre engagement et votre implication.

Les différentes instances de l'Association se sont réunies à de multiples reprises ; CA, bureaux et de nombreuses rencontres des différentes commissions (on en reparlera dans le rapport d'activités des bénévoles). Il y a eu aussi de nombreuses autres rencontres (partenaires, mairies...)

2023 a été l'occasion d'avancer dans le projet de rénovation de la Margelle. Nous avons dû adapter notre projet en raison notamment de nos capacités financières. Nous avons redéfini les travaux à réaliser et nous avons entrepris une recherche efficace de financements pour boucler cette opération.

2023 a été aussi l'occasion de décider d'acheter le bâtiment du Pré Cergues ; nous avons donc confirmé notre intention d'acheter ce bâtiment au Conseil Départemental, de contracter un prêt auprès de notre banque, et de recruter un cabinet d'architecte. Nous avons travaillé sur un projet architectural que nous avons retenu.

Enfin je soulignerai, comme les nouveaux statuts de l'Association le précise, que les salariés participent maintenant aux réunions du Conseil d'Administration.

Pour terminer nous tenons à remercier tous les bénévoles pour leur disponibilité, l'Equipe de Direction et tous les salariés pour leur travail et leur implication.

Merci à tous nos partenaires institutionnels (Etat, Département, Communes, Communauté de Communes, Associations...)

James BESSON, Président de la Passerelle

## Résultat :

L'exercice 2023 s'est clôturé sur un déficit de 26.213,81€. Le déficit était de 48.788,38€ sur l'exercice précédent.

Le total des produits est de 2.797.681,04€, alors que les charges s'élèvent à 2.823.894,85€. Le montant du déficit représente moins de 1% du budget prévisionnel.

Ce déficit s'explique notamment par :

- Le non-versement par la ville d'Evian des subventions pour le service ES'PASS de 2022 et 2023 :
  - o 2022 : annulation du produit à recevoir pour 15.648,00€.
  - o 2023 : montant de subvention budgété de 16.650,00€.
- L'augmentation de la dépréciation pour le recouvrement des usagers (+14 K€).

## Produits :

Le total des produits s'élève pour l'exercice à 2.797.681,04€.

Ce total est en augmentation de 25.777,67€ par rapport à 2022. Les produits constatés sont plus importants de 59.585,79€ que les produits budgétés. Cet écart est notamment lié aux événements suivants :

- Financement revalorisation valeur point : 26 K€
- Remboursements formations et indemnités CPAM/Prévoyance : 25 K€
- Participation des usagers (augmentation taux au 01/07/2023) : 21 K€
- Financement des baux glissants : 16 K€
- Produits exceptionnels (régularisation tarif et sinistre 2020) : 12 K€
- Produits financiers : 5 K€

L'écart global est minoré par les faits suivants :

- Baisse du financement FNAVDL liée au nombre de mesures : -35 K€
- Pas de financement ES'PASS Evian 2023 : -16 K€

Sur l'exercice 2023, les dotations et les subventions représentent un peu plus de 92% des produits. Les participations des usagers et refacturations diverses s'élèvent à 154.939,46€ soit moins de 6% des produits. Les autres produits (dons, indemnités journalières, remboursements de formations...) représentent donc environ 2% du total.

### Charges :

Le total des charges s'élève pour l'exercice à 2.823.894,85€.

Ce total est en augmentation de 3.203,10€ par rapport à 2022. Par rapport aux budgets de l'exercice, le dépassement est de 85.799,60€. Cet écart est notamment lié aux dépassements suivants :

- Salaires et charges liées au personnel : 41 K€
  - o Indemnités journalières : 17 K€
  - o Augmentation des charges sociales (salaire horaire plus important) : 13 K€
  - o Indemnités de fin de contrats : 11 K€
  - o Concernant les salaires bruts, l'augmentation de la valeur du point est compensée par les postes vacants.
- Annulation de produits à recevoir 2022 pour les subventions : 17 K€
- Dépréciation recouvrement usager : 16 K€
- Honoraires (évaluation AME, litiges et RGPD) : 15 K€
- Locations immobilières : 8 K€

Pour les postes suivants, des économies ont été réalisées :

- Energies : -27 K€
  - o Régularisation des tarifs pour le bouclier tarifaire et budget tenant compte de nouvelles hausses.
- Personnel intérimaire : -12 K€
  - o Gestion des plannings pour limiter le recours au personnel extérieur.

- Entretien : -11 K€
- Equipements : -9 K€

Sur l'exercice 2023, les charges de personnel représentent 68% des charges. Les autres postes principaux sont les locations immobilières (15%) et les autres services extérieurs englobant les postes d'entretien, de maintenance, d'honoraires, de téléphonie et de recours au personnel extérieur (7%).

Jean-Pascal CEZARD  
Trésorier

# Bilan

## Actif

ACTIF	Exercice au 31/12/2023			Exercice au 31/12/2022
	Brut	Amort/prov	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 884,64 €	8 140,31 €	744,33 €	984,33 €
FRAIS D'ETABLISSEMENT	- €	- €	- €	- €
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	- €	- €	- €	- €
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT	- €	- €	- €	- €
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 884,64 €	8 140,31 €	744,33 €	984,33 €
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €	- €
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	494 242,54 €	416 728,91 €	77 513,63 €	85 954,48 €
TERRAINS	- €	- €	- €	- €
CONSTRUCTIONS	- €	- €	- €	- €
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	488 242,54 €	416 728,91 €	71 513,63 €	85 954,48 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	- €
AVANCES ET ACOMPTES	- €	- €	- €	- €
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 472,21 €	- €	23 472,21 €	23 034,20 €
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	100,00 €	- €	100,00 €	100,00 €
AUTRES TITRES IMMOBILISES	- €	- €	- €	- €
PRETS	- €	- €	- €	- €
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 372,21 €	- €	23 372,21 €	22 934,20 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>526 599,39 €</b>	<b>424 869,22 €</b>	<b>101 730,17 €</b>	<b>109 973,01 €</b>
STOCKS ET EN-COURS	- €	- €	- €	- €
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	- €	- €	- €	- €
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	- €	- €	- €	- €
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	- €	- €	- €	- €
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS	- €	- €	- €	- €
MARCHANDISES	- €	- €	- €	- €
CREANCES D'EXPLOITATION	137 397,31 €	39 895,76 €	97 501,55 €	143 366,61 €
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	64 938,78 €	39 895,76 €	25 043,02 €	27 536,13 €
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS	- €	- €	- €	- €
AUTRES CREANCES	72 458,53 €	- €	72 458,53 €	115 830,48 €
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	- €	- €	- €	- €
INSTRUMENTS DE TRESORERIE	- €	- €	- €	- €
DISPONIBILITES	1 095 969,13 €	- €	1 095 969,13 €	977 302,84 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 618,00 €	- €	10 618,00 €	7 695,00 €
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>1 243 984,44 €</b>	<b>39 895,76 €</b>	<b>1 204 088,68 €</b>	<b>1 128 364,45 €</b>
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)	- €	- €	- €	- €
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)	- €	- €	- €	- €
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 770 583,83 €</b>	<b>464 764,98 €</b>	<b>1 305 818,85 €</b>	<b>1 238 337,46 €</b>

# Bilan

## Passif

PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES	- €	- €
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	105 680,94 €	105 680,94 €
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES	- €	- €
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	- €	- €
ECART DE REEVALUATION	- €	- €
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	- €	- €
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	132 573,17 €	132 573,17 €
AUTRES RESERVES	- €	- €
REPORT A NOUVEAU	356 032,39 €	404 820,77 €
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	- 26 213,81 €	- 48 788,38 €
<b>SITUATION NETTE (1)</b>	<b>568 072,69 €</b>	<b>594 286,50 €</b>
<b>AUTRES FONDS</b>		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 208,12 €	6 770,55 €
PROVISIONS REGLEMENTEES	- €	- €
<b>TOTAL AUTRES FONDS (2)</b>	<b>5 208,12 €</b>	<b>6 770,55 €</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)</b>	<b>573 280,81 €</b>	<b>601 057,05 €</b>
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS	- €	- €
FONDS DEDIES	57 050,00 €	- €
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)</b>	<b>57 050,00 €</b>	<b>- €</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	25 257,10 €	- €
PROVISIONS POUR CHARGES	- €	- €
<b>TOTAL PROVISIONS (4)</b>	<b>25 257,10 €</b>	<b>- €</b>
<b>DETTES</b>		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	- €	- €
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	10 530,00 €	14 225,00 €
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	87 214,27 €	60 435,54 €
DETTES DES LEGS OU DONATION	- €	- €
DETTES FISCALES ET SOCIALES	262 454,53 €	351 704,87 €
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	- €	- €
AUTRES DETTES	482,14 €	- €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	289 550,00 €	210 915,00 €
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>650 230,94 €</b>	<b>637 280,41 €</b>
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 305 818,85 €</b>	<b>1 238 337,46 €</b>

# Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
COTISATIONS	270,00 €	240,00 €
VENTES DE BIENS	- €	- €
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	- €	- €
VENTES DE BIENS ET SERVICES	- €	- €
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 582 314,49 €	2 562 202,71 €
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.	- €	- €
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 745,76 €	1 800,00 €
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	- €	- €
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	- €	- €
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	9 244,30 €	9 401,11 €
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	- €	- €
AUTRES PRODUITS	181 796,44 €	187 669,52 €
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>2 777 370,99 €</b>	<b>2 761 313,34 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES	- €	- €
VARIATION DE STOCK	- €	- €
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	803 828,46 €	841 826,15 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	115 195,63 €	109 927,95 €
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 267 591,55 €	1 254 616,21 €
CHARGES SOCIALES	541 835,82 €	547 842,06 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	44 703,87 €	47 621,27 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS	- €	- €
REPORTS EN FONDS DEDIES	- €	- €
AUTRES CHARGES	6 984,42 €	7 845,82 €
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>	<b>2 780 139,75 €</b>	<b>2 809 679,46 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>	<b>- 2 768,76 €</b>	<b>- 48 366,12 €</b>

COMPTE DE RESULTAT	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
DE PARTICIPATION	- €	- €
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	- €	- €
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 994,60 €	1 484,12 €
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE	- €	- €
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	- €	- €
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	- €	- €
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>	<b>5 994,60 €</b>	<b>1 484,12 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	- €	- €
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	- €	- €
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	- €	- €
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	- €	- €
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (3-4)</b>	<b>5 994,60 €</b>	<b>1 484,12 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
SUR OPERATIONS DE GESTION	12 563,00 €	40,48 €
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 752,45 €	9 065,43 €
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	- €	- €
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)</b>	<b>14 315,45 €</b>	<b>9 105,91 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
SUR OPERATIONS DE GESTION	16 869,00 €	- €
SUR OPERATION EN CAPITAL	749,00 €	11 012,29 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	25 257,10 €	- €
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)</b>	<b>42 875,10 €</b>	<b>11 012,29 €</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)</b>	<b>- 28 559,65 €</b>	<b>- 1 906,38 €</b>
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)	- €	- €
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	880,00 €	- €
<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)</b>	<b>2 797 681,04 €</b>	<b>2 771 903,37 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)</b>	<b>2 823 894,85 €</b>	<b>2 820 691,75 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 26 213,81 €</b>	<b>- 48 788,38 €</b>

# Le mot de l'équipe

## De Direction

L'année 2023 a été marquée par une dynamique positive lancée par le travail engagé ces dernières années. L'ensemble du travail accompli n'a été possible que grâce à l'engagement des professionnels et des bénévoles de l'association que nous tenons vivement à remercier.

Plusieurs travaux ont été menés sur plusieurs fronts :

- La réactualisation de la Charte des bénévoles (validée au CA du 20.04.2023)
- L'élaboration de l'aménagement du temps de travail avec les professionnels. A ce jour, l'Association attend le retour de la DDETS pour validation.
- La réactualisation de la délégation Président / Directrice
- L'élaboration des délégations Président / Vice-Présidentes et Directrice / Directeurs Adjoints (validés au CA du 20.04.2023)
- La contractualisation du CPOM, Les travaux autour de cette contractualisation ont été lancés en 2019. Le diagnostic posé initialement a dû être réactualisé.
- L'acquisition d'un logiciel sur 2023 après une étude des besoins, pour la mise en place du DUI facilitant la logique de parcours de nos résidents et des personnes accompagnées.
- L'acquisition d'un autre logiciel pour améliorer et rendre notre démarche d'amélioration de la qualité plus efficiente.
- La rénovation du site de la Margelle : Ce collectif, construit en 1994, d'une capacité de 36 places, s'est dégradé au fil des années. Après une première réflexion autour d'une rénovation complète du bâti, et face aux difficultés de financement lié à des problématiques administratives, l'Association a travaillé en 2023 à un nouveau projet de rénovation intermédiaire pour la réfection des sols, de la peinture, des sanitaires avec la création de 3 salles de douches. Le montant estimé est d'environ **200 000 euros TTC**. Un élan de générosité s'est lancé. Nous avons pu compter sur la mobilisation de collectivités locales mais aussi (pour ne pas dire surtout) de nombreuses associations caritatives. En 2023, nous avons ainsi pu récolter 58 000€, notamment grâce à :

- Emmaüs : 30 000 euros
- Les Petites Pierres : 20 000 euros
- Programme FILE (FAS) : 5 000 euros
- Chablais inter emploi : 3 000 euros

En 2024, sur ce premier trimestre, la mobilisation reste forte avec de nombreuses manifestations, mais nous vous les présenterons à notre AG 2025.

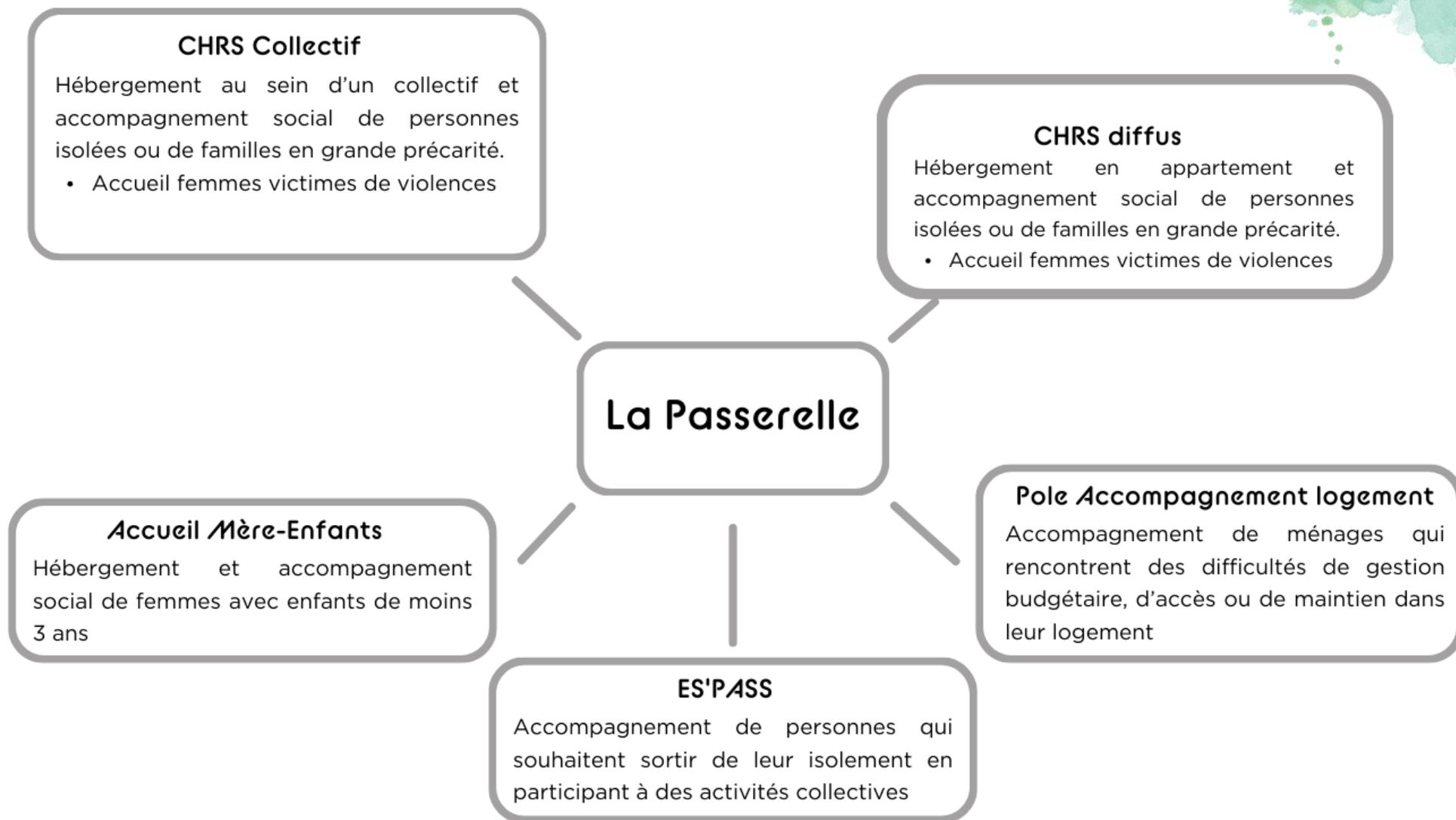
- Parallèlement l'association a poursuivi la réflexion d'achat des locaux pour réunir l'ensemble des sites. Actuellement les équipes se situent au bureau du Florentin ou sur le site du Don Bosco.
- Outre l'investissement foncier pour l'Association, cette acquisition permettra d'améliorer la qualité de nos services (amélioration des conditions de travail / logique de parcours des usagers / cohésion d'équipe / gain de temps ...).

Sur ce dernier point j'attire votre attention sur les difficultés de recrutement qui touche l'ensemble du secteur et qui ne fait pas exception au sein de notre Association

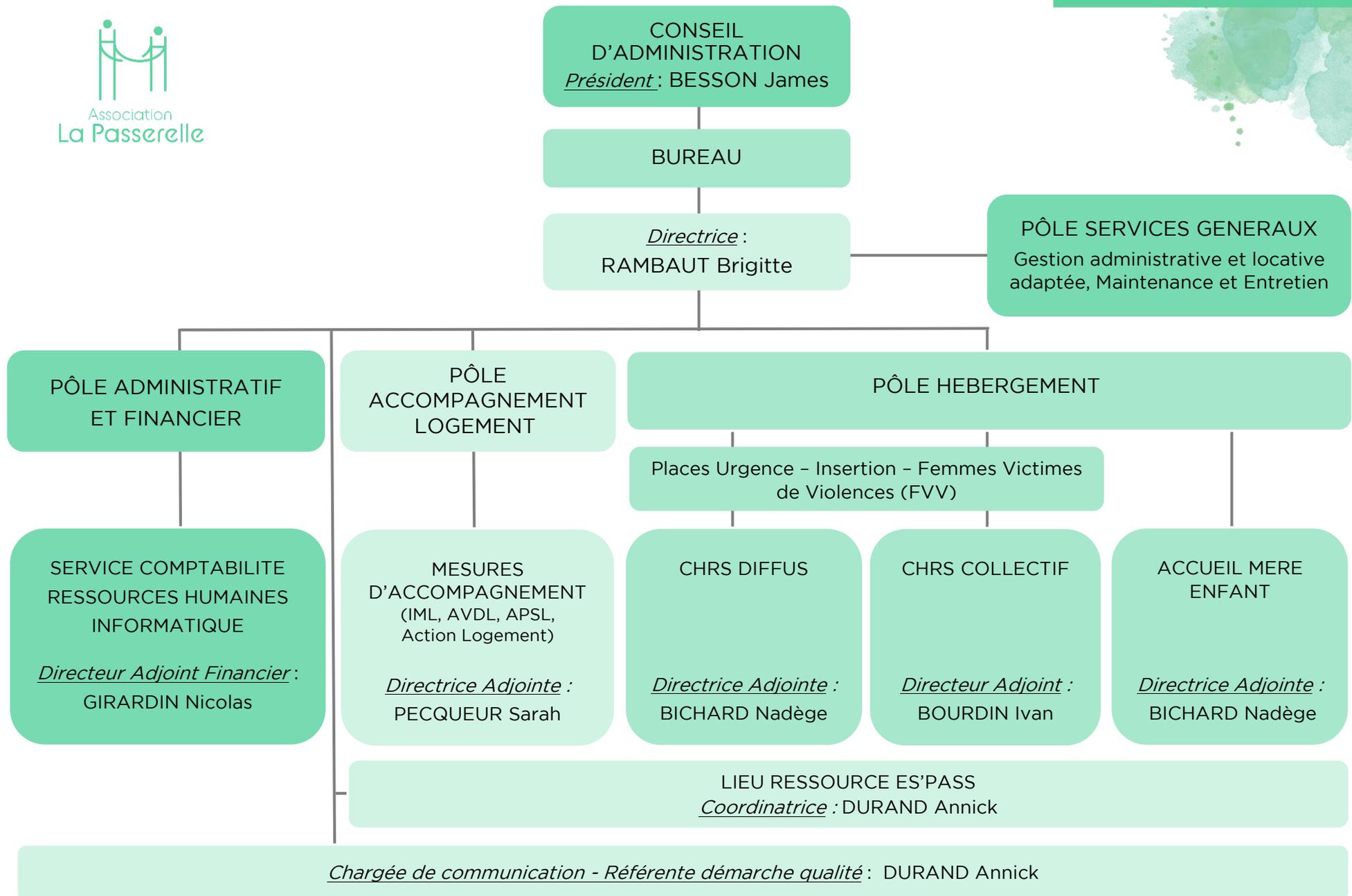
2024, poursuivra cette lancée positive avec la finalisation des travaux de réhabilitation du collectif, et l'acquisition des bureaux du Pré-Cergues sans oublier les travaux nécessaires avant installation.

L'équipe de Direction.

# Présentation Des services



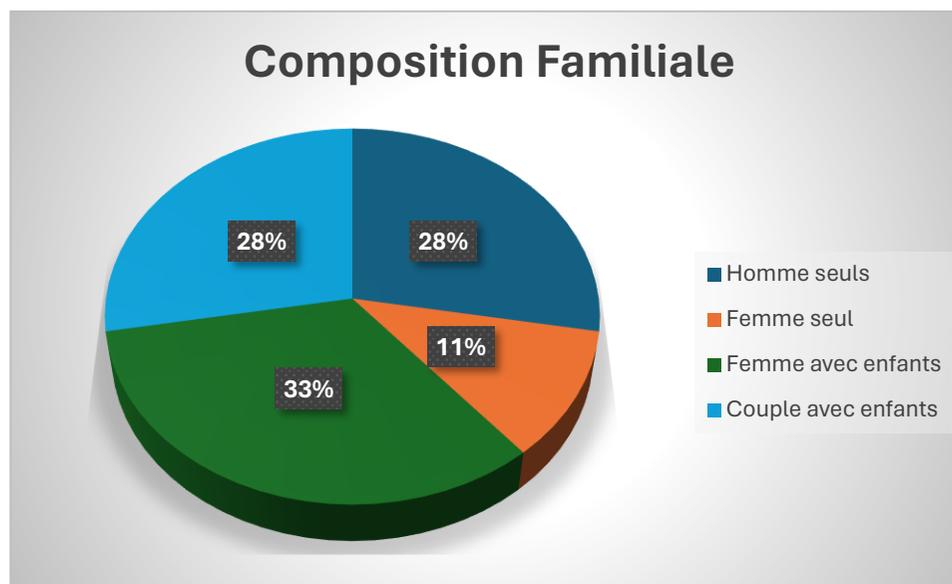
# Organigramme

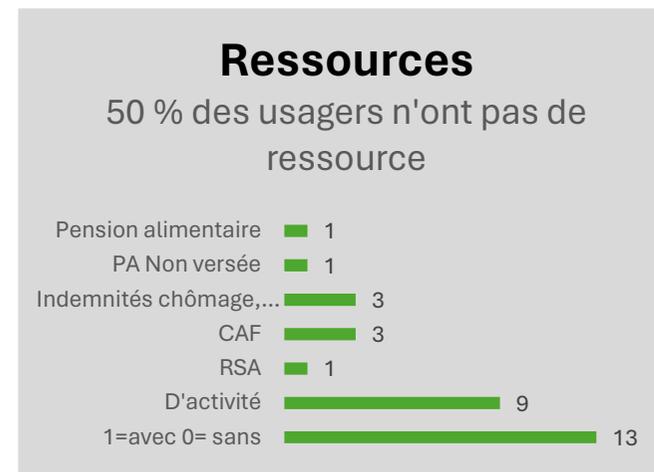
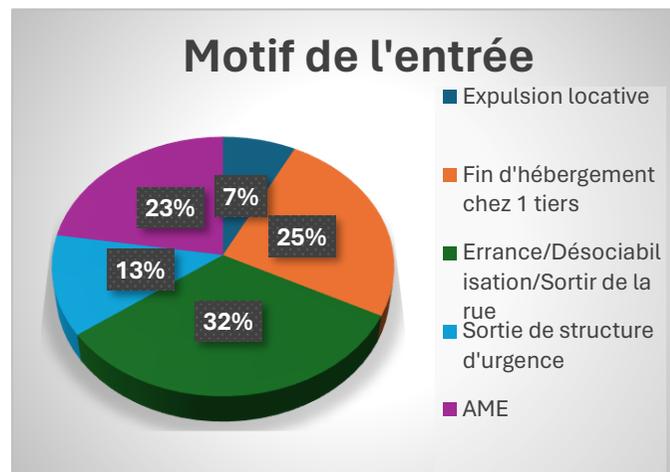
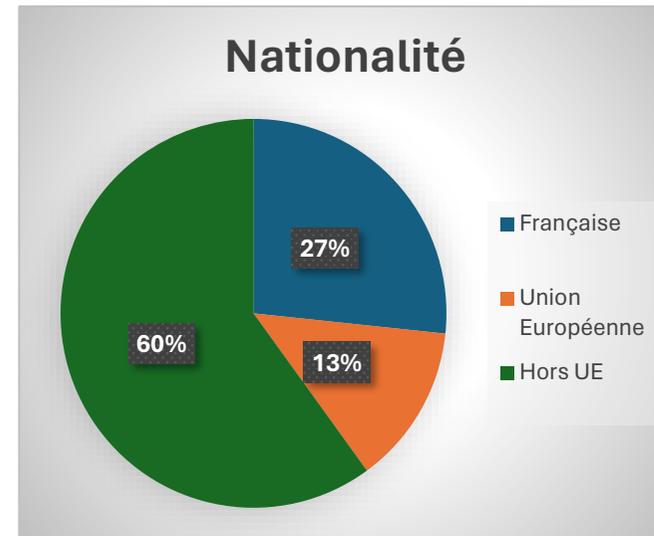
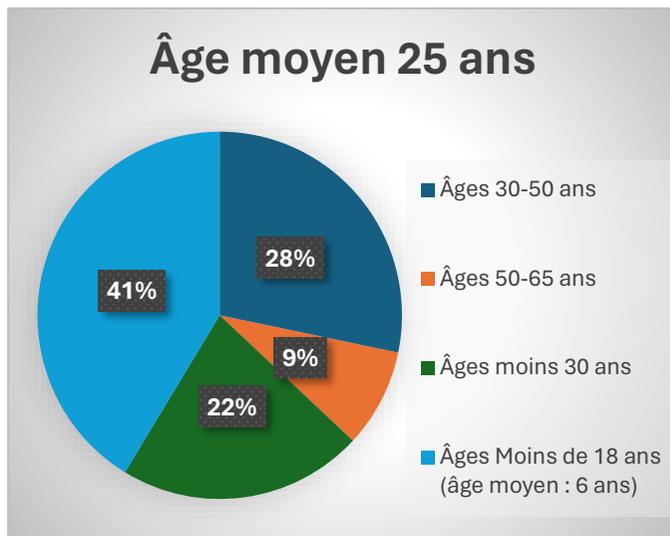


## Hébergement d'urgence : CHRS Femmes - Familles et Places Tout public

En 2023, 45 personnes ont été accueillies et le **taux d'occupation est de 103 %** (avec les places bloquées car le nombre de personnes dans les logements dépend de la composition familiale). De plus, 11 personnes ont été accueillies sur des places d'urgence hivernale, ce qui nous a permis d'accueillir 56 personnes.

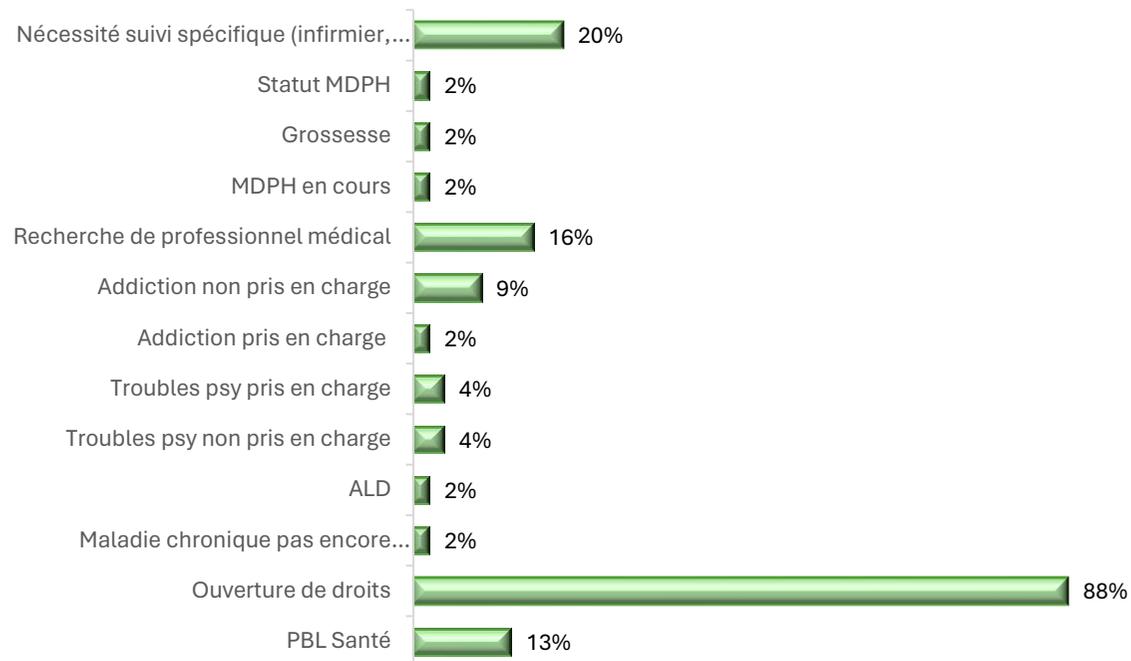
### La typologie du public :





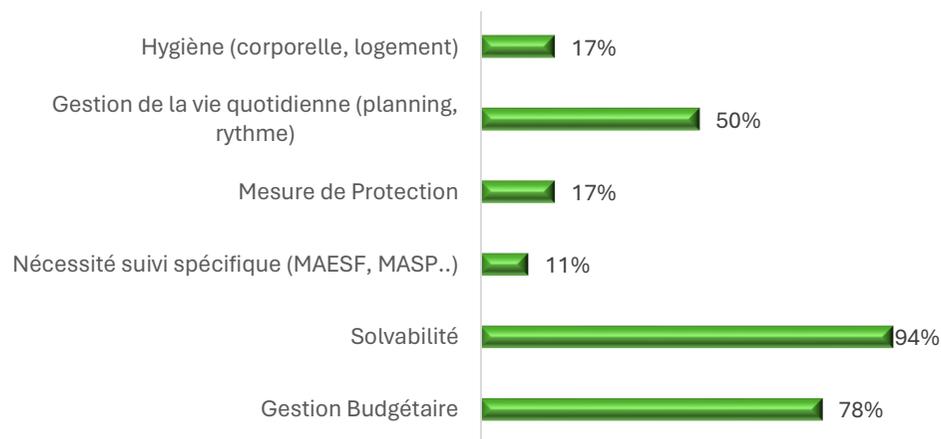
Plus de **33 % des personnes accueillies** sont dans une **grande précarité**, elles ne disposent d'aucun droit. Elles sont sans ressource à leur arrivée. Ceci explique la durée importante des séjours à cause de l'ouverture de leurs droits. **65 % des personnes** avant leur arrivée **sont sans domicile, vive dans la rue**. 35% d'entre eux ont une **activité salariale précaire**. Il est important de noter que sur cette majorité de personnes en grande précarité, **33% n'ont aucune possibilité de ressource** du fait de n'avoir aucune situation administrative sur le territoire.

## Problématique santé



- La santé est une **des préoccupations** pour les résidents au sein de nos services. Plus de **13 % des résidents ont une problématique santé majeure**.
- Plus de **88 % des personnes sont confrontés à la difficulté de l'accès aux soins**. Il constitue un frein dans l'accompagnement global. Les raisons principales sont : la recherche d'un professionnel de santé, d'un suivi spécifique ou encore l'ouverture de droits (88%).
- Plus de **11 % des personnes sont confrontés à des problèmes d'addiction** dont 9 % ne sont pas pris en charge
- Sur les 45 personnes accueillies, **8% des personnes sont concernées par des troubles psychiques**.
- Plus de **20 % des personnes nécessitent une prise en charge avec des soins spécifiques**.

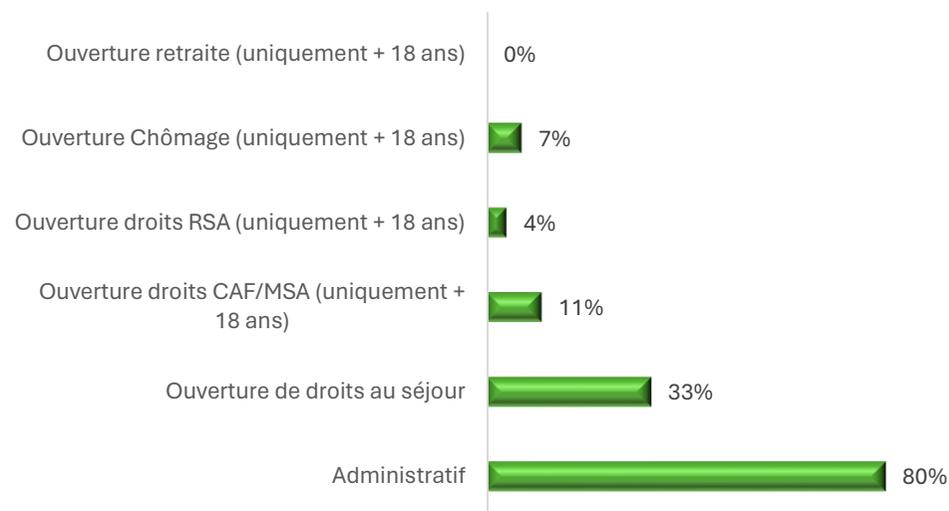
## BUDGET ET QUOTIDIEN

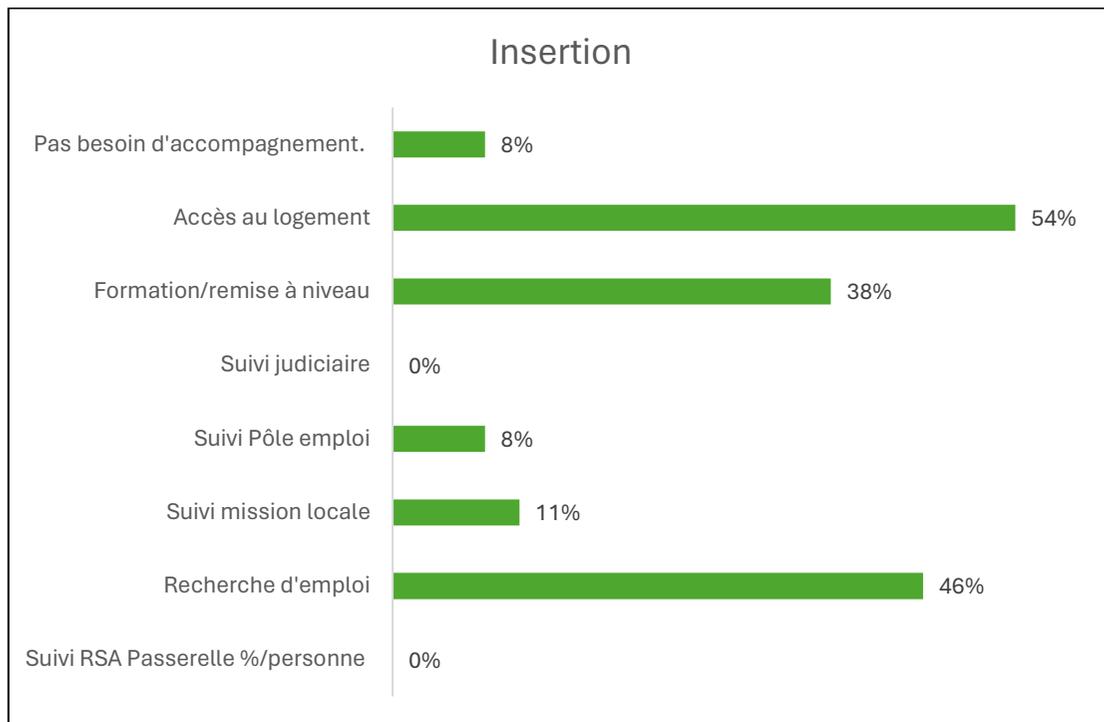


- 78% des résidents accueillis au sein du CHRS ont besoin d'être accompagnés dans la gestion de leur budget et **94% ont des problèmes de solvabilité.**
- 50 % des ménages ont besoin d'être accompagnés sur la gestion de la vie quotidienne et **17 % rencontrent des problèmes d'hygiène et 17 % des personnes ont une mesure de protection.**
- Ce sont autant de freins qui ne leur permettent pas d'accéder rapidement à un logement autonome.

- L'accompagnement des personnes au niveau administratif est une nécessité pour permettre une insertion sociale et professionnelle durable. **80 % des ménages** sont concernés par cette problématique.
- L'ouverture de droits au séjour est un problème majeur. Cela concerne **33% des personnes accueillies.** Ceci empêche les résidents d'accéder au droit commun et de s'insérer socialement et professionnellement.

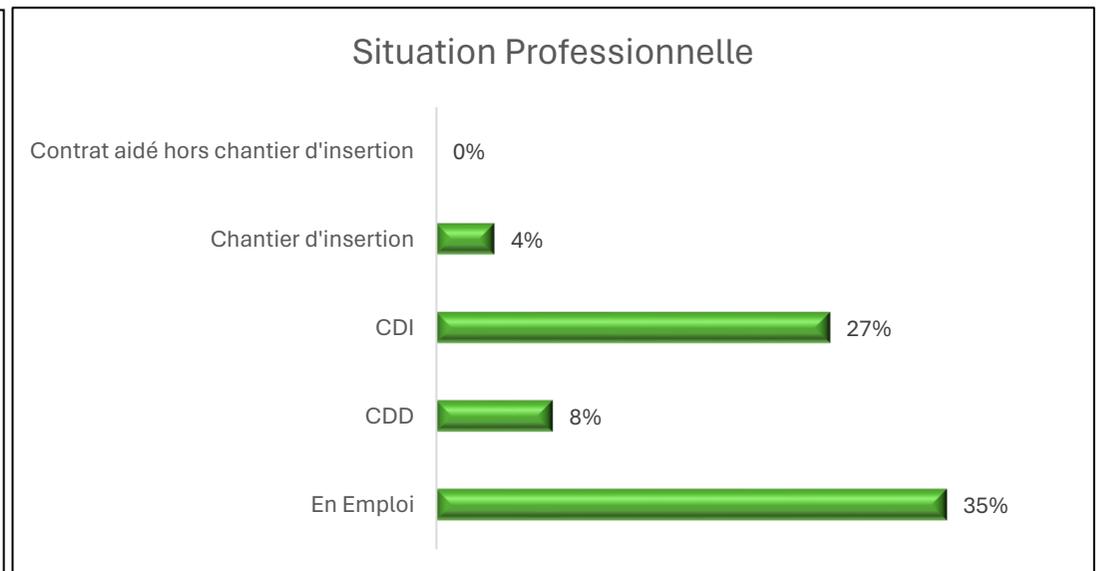
## Administratif et Droits





- Avant tout, pour **54% des résidents**, les difficultés, les freins rencontrés ne permettent pas et/ou rendent difficile leur accès au logement.
- Cela est aussi très préjudiciable pour leur insertion professionnelle, puisque 46% d'entre eux sont en recherche d'emploi. 38% des personnes ont un besoin prégnant de remise à niveau et de formation.

- 35% des personnes sont en emploi, majoritairement en CDI.
- D'autre part, les problématiques de santé ne permettent pas non plus d'intégrer les dispositifs d'insertion professionnelle tel que les chantiers d'insertion qui représentent 4% des personnes en emploi.



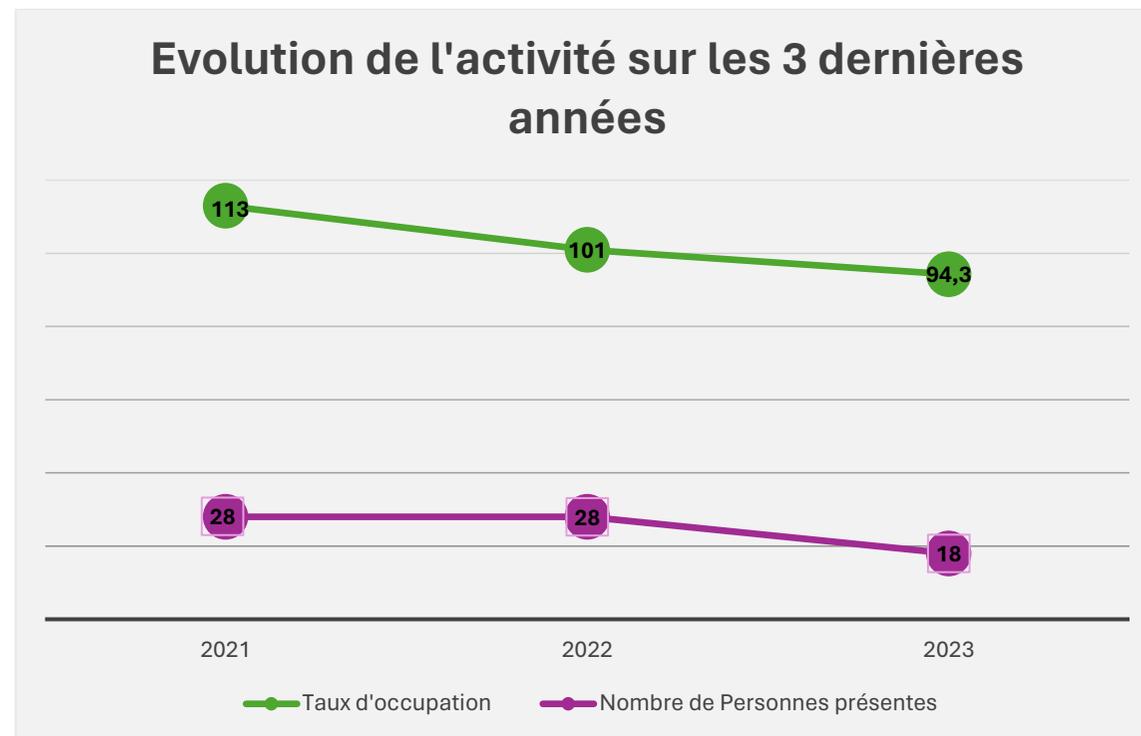


- Moins d'1/3 des personnes sortis en 2023 ont pu se reloger dans le parc public.
- 1/3 des usagers se retrouvent dans une situation non pérenne (autre dispositif d'urgence ou d'insertion).
- Enfin, 2 exclusions de la structure ont été nécessaires dû à des troubles psychiques sévères induisant un comportement inadapté sur un accueil dans un foyer collectif.

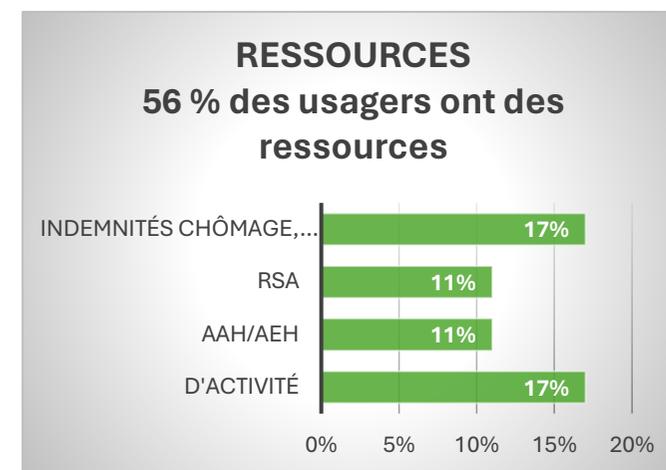
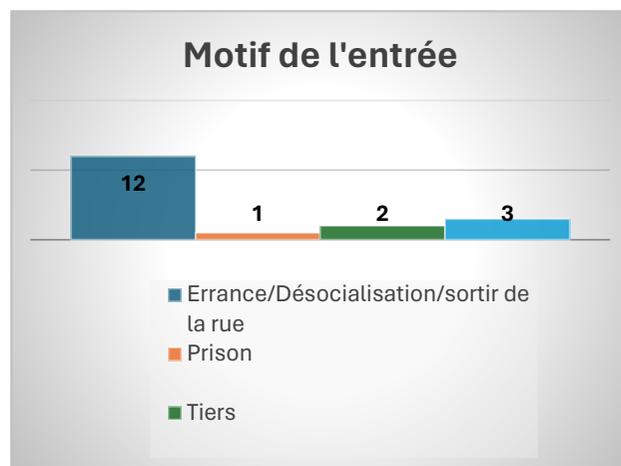
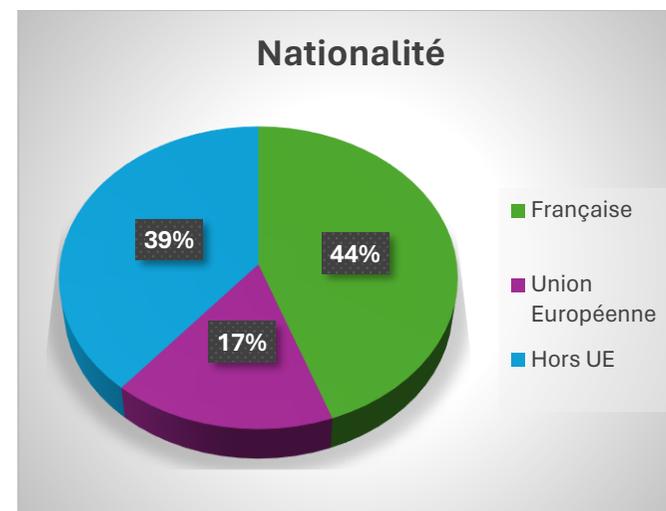
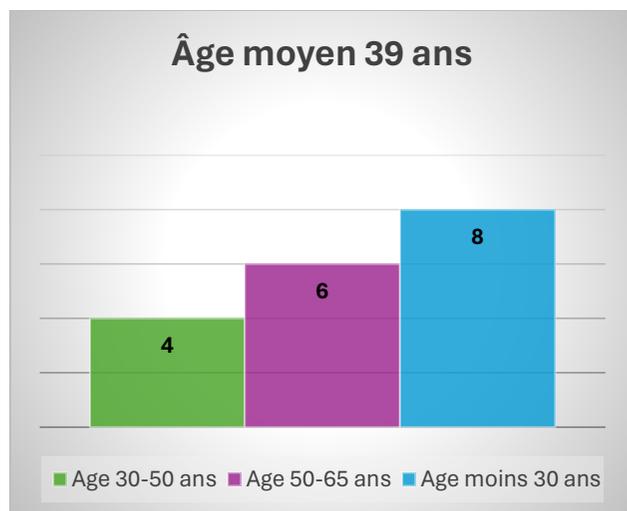
## Hébergement d'urgence : CHRS Hommes isolés

En 2023, 18 personnes ont été accueillies et le **taux d'occupation est de 94.3 %** (avec les places bloquées car les studios ont des capacités de 2 personnes et on ne peut loger qu'une seule personne).

A cela, il faut rajouter 2 places urgence pour la période hivernale et des places urgence tout public. Ce qui nous a permis d'accueillir **26 hommes isolés**.

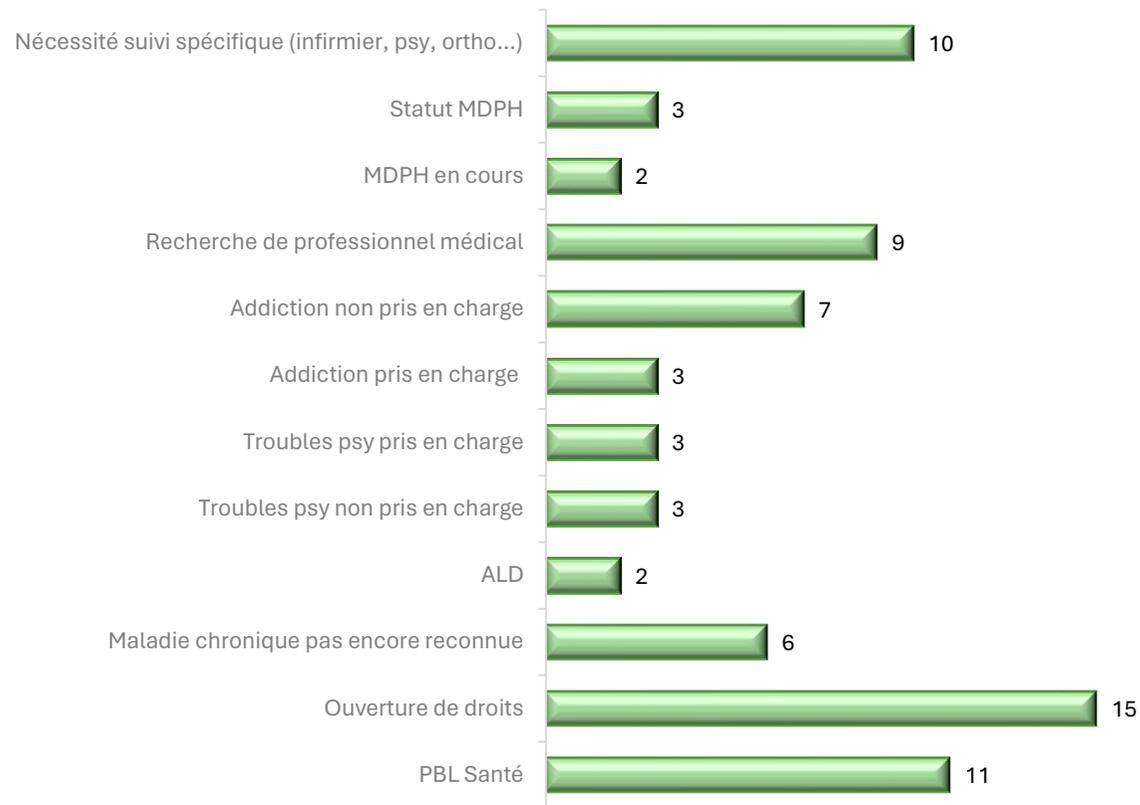


## La typologie du public :



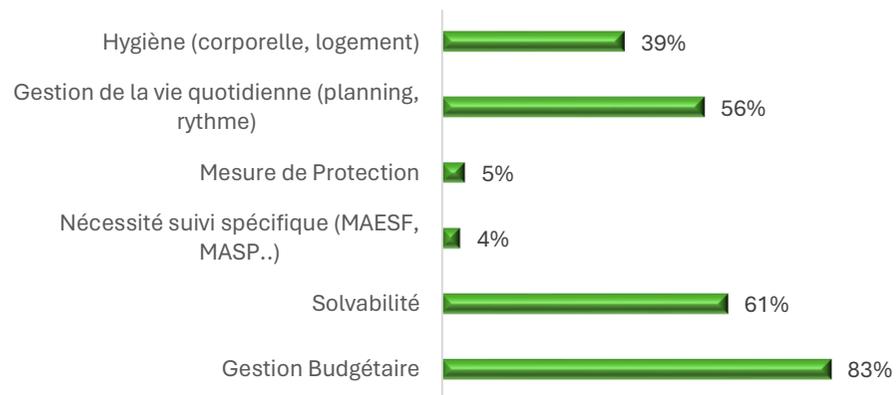
Plus de **33 % des personnes accueillies** sont dans une **grande précarité**, elles ne disposent d'aucun droit. Elles sont sans ressource à leur arrivée. Ceci explique la durée importante des séjours à cause de l'ouverture de leurs droits. **67 % des personnes** avant leur arrivée **sont sans domicile, vive dans la rue**. 17% d'entre eux ont une **activité salariale précaire**. Il est important de noter que sur cette majorité de personnes en grande précarité, **33% n'ont aucune possibilité de ressource du fait de n'avoir aucune situation administrative sur le territoire**.

## Problématique santé en nombre



- La santé est une **des préoccupations majeures** pour les résidents au sein de nos services. Plus de **60 % des résidents ont une problématique santé.**
- Plus de **83 % des hommes sont confrontés** à la difficulté de l'accès aux soins. Il constitue un frein dans l'accompagnement global. Les raisons principales sont : la recherche d'un professionnel de santé, d'un suivi spécifique ou encore l'ouverture de droits (84%).
- Plus de **55 % des hommes seuls sont confrontés à des problèmes d'addiction** dont 39 % ne sont pas pris en charge
- Sur les 18 personnes accueillies, **33% des personnes sont concernées par des troubles psychiques.**
- Plus de 55 % des personnes nécessitent une prise en charge avec des soins spécifiques.

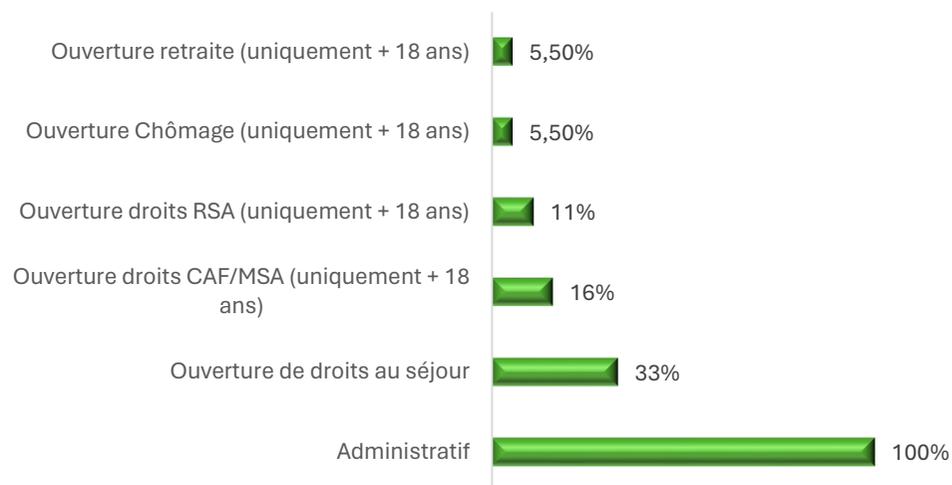
## Budget et quotidien



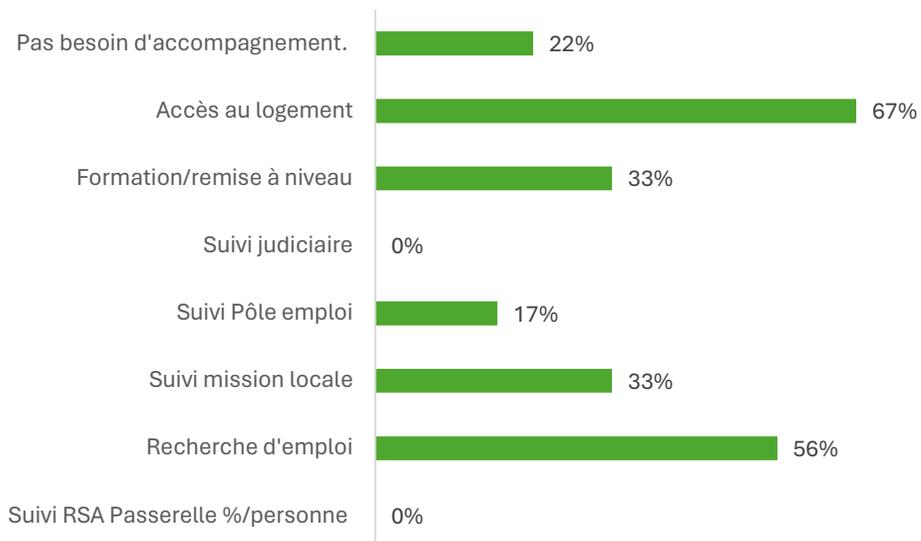
- 83% des résidents accueillis au sein du CHRS ont besoin d'être accompagnés dans la gestion de leur budget et **61% ne sont pas solvables.**
- 56 % des hommes isolés ont besoin d'être accompagnés sur la gestion de la vie quotidienne et **39 % rencontrent des problèmes d'hygiène.**
- Ce sont autant de freins qui ne leur permettent pas d'accéder rapidement à un logement autonome.

- L'accompagnement des personnes au niveau administratif est une nécessité pour permettre une insertion sociale et professionnelle durable. **100 % des hommes seuls** sont concernés par cette problématique.
- L'ouverture de droits au séjour est un problème majeur. Cela concerne entre **33% des personnes accueillies.** Ceci empêche les résidents d'accéder au droit commun et de s'insérer socialement et professionnellement.

## Administratif et Droits



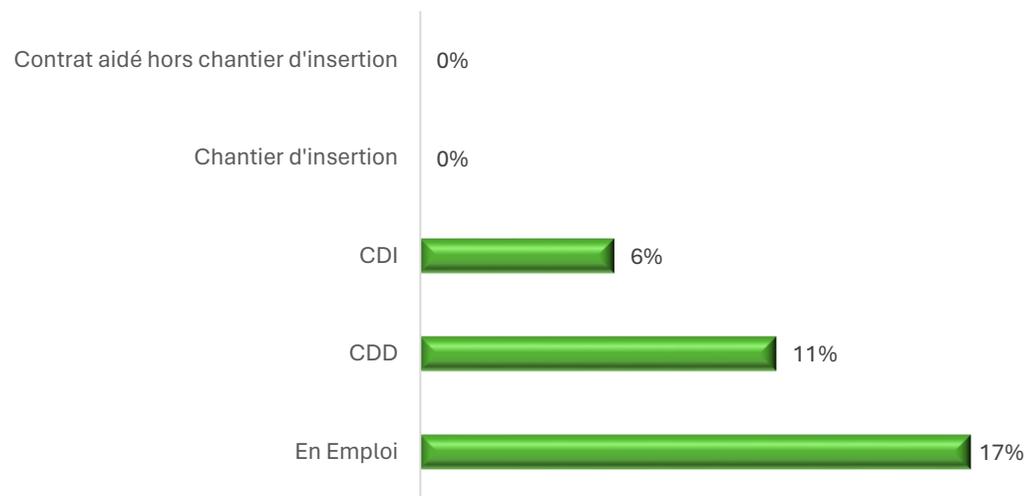
## Insertion: les besoins d'accompagnement



- Avant tout, pour **67% des résidents** les difficultés, les freins rencontrés ne permettent pas et/ou rendent difficile leur accès au logement.
- Cela est aussi très préjudiciable pour leur insertion professionnelle, puisque 56% d'entre eux sont en recherche d'emploi.

- Seulement 17% des personnes sont en emploi, majoritairement dans des situations précaires, non durables.
- D'autre part, les problématiques de santé ne permettent pas non plus aux hommes isolés d'intégrer les dispositifs d'insertion professionnelle tel que les chantiers d'insertion.

## Situation Professionnelle





- 1/3 des hommes sortis en 2023 (2 personnes) ont pu se reloger dans le parc public.
- 50% des personnes sorties se retrouvent dans une situation non pérenne (autre dispositif d'urgence ou d'insertion) ou encore dans une situation précaire (un retour famille peu adapté).
- Enfin, une exclusion de la structure a été nécessaire dû à des troubles psychiques sévères induisant un comportement inadapté sur un accueil dans un foyer collectif.

## Hébergement d'urgence : Places Femmes victimes de violences

L'association La Passerelle dispose de 9 places FVV. En 2023, ces places ont permis l'accueil de 16 personnes, à savoir 6 familles composées de 6 femmes et 10 enfants. En effet, pour la première fois depuis l'ouverture de ces places en 2017, l'Association n'a pas accueillie de femme seule.

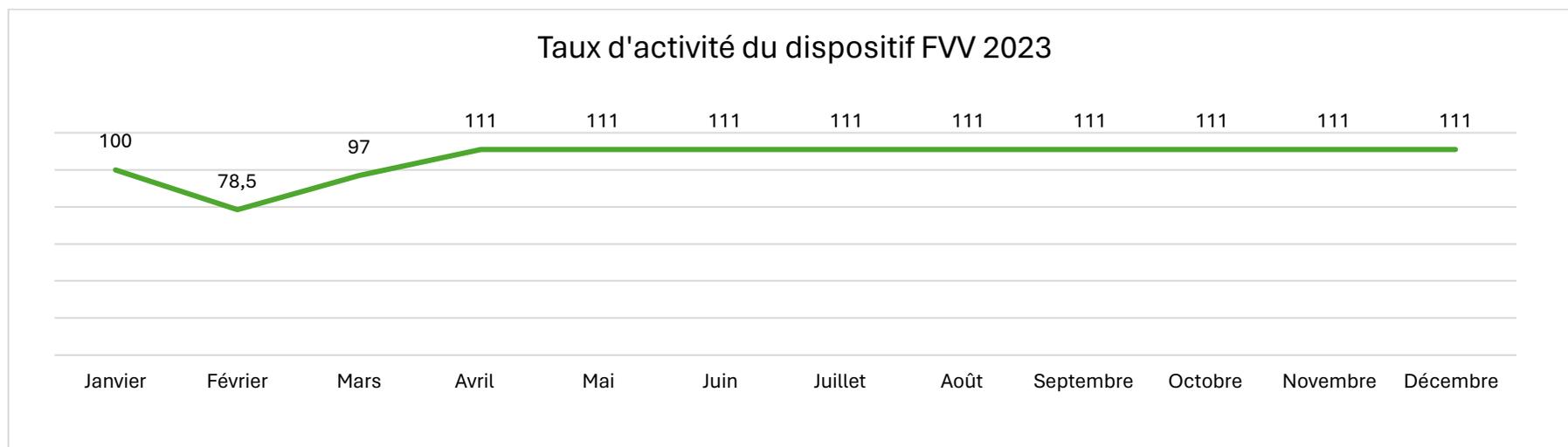
En termes de rotations des places, nous notons pour 2023 :

-trois départs du dispositif, qui se sont concentrés sur le premier trimestre avec :

-un retour en famille, un mois après l'arrivée sur le dispositif

-deux orientations vers le CHRS insertion de l'Association. Le premier après un mois sur les places dédiées FVV, le second après 13 mois d'accompagnement sur ce dispositif.

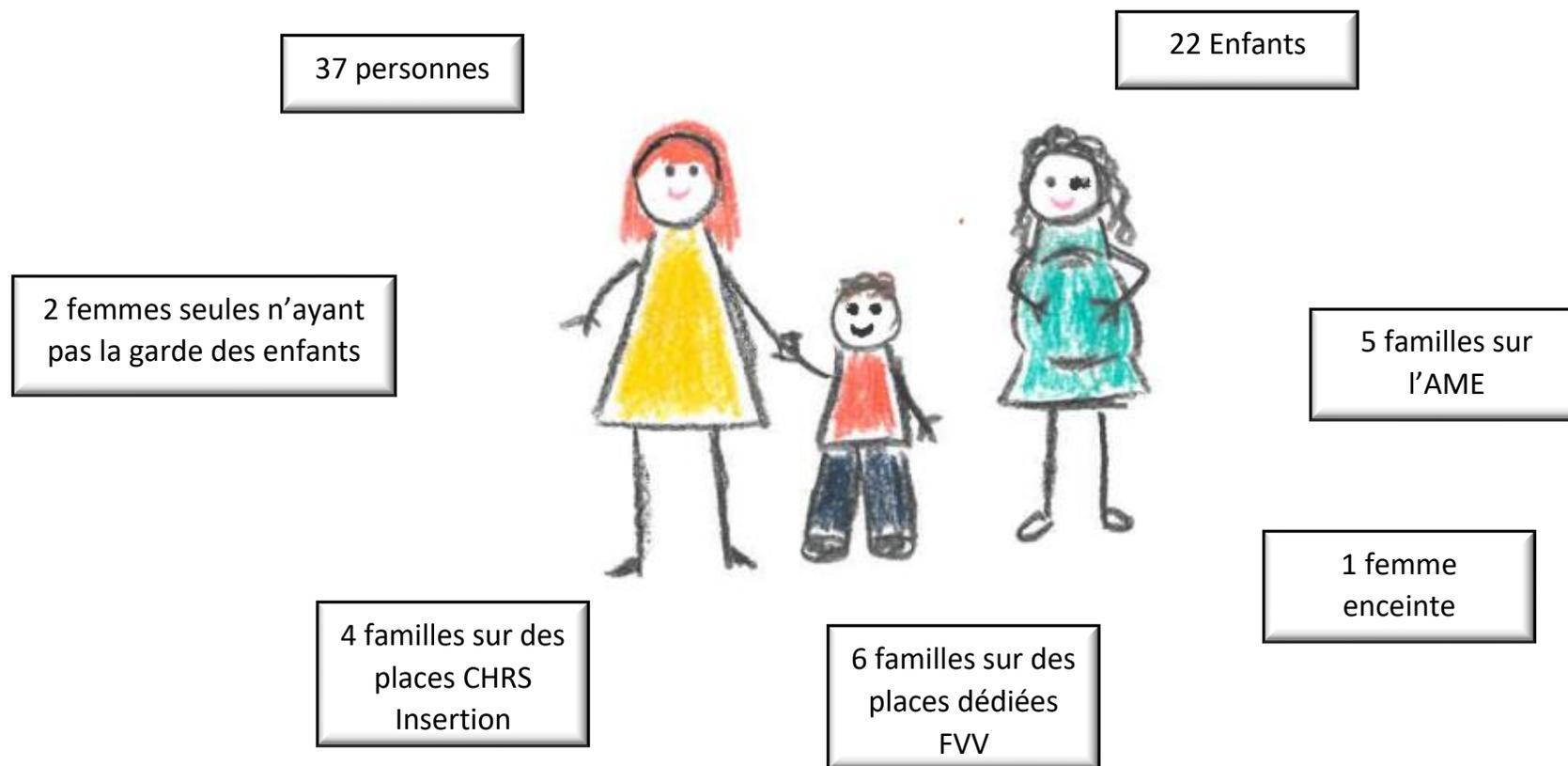
-l'arrivée en avril, d'une famille composée de 4 enfants. Cet accueil explique le taux d'activité qui est excédentaire depuis.



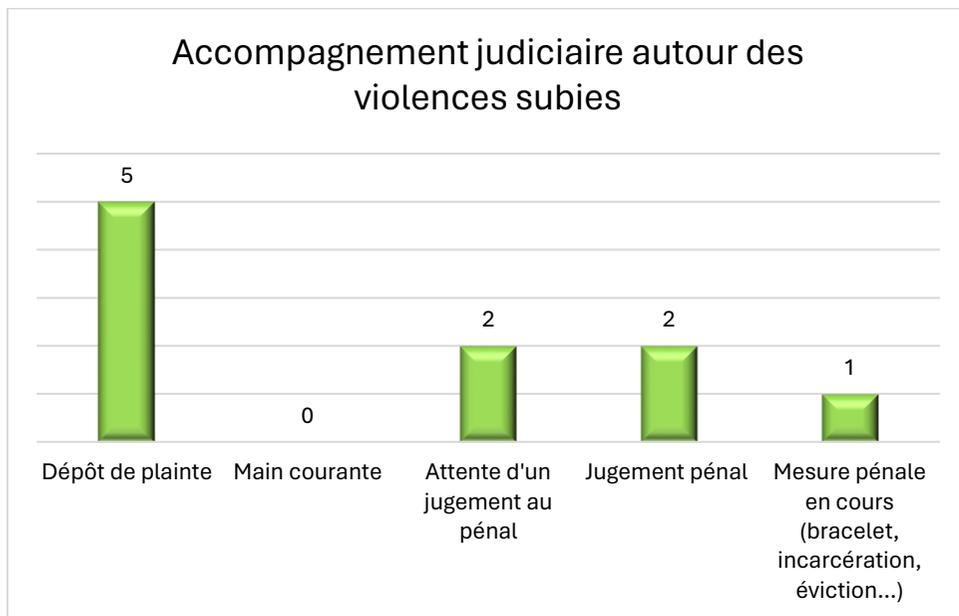
Pour pouvoir accueillir cette famille nombreuse, l'Association a arrêté de proposer de la colocation. Ainsi, depuis le mois d'avril le service fonctionne avec une capacité supérieure aux financements alloués à savoir : 11 places proposées avec 2 T3 et 1 T1 pour 10 places réelles occupées et 9 places financées. Enfin, la moyenne d'âge des femmes accueillies sur ces places dédiées est de 36 ans, et 7 ans pour les enfants.

5 familles ont été orientées par le SIAO après évaluation par Espace femme. Seule une famille par un partenaire de proximité intervenant dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Néanmoins cette famille était déjà en lien avec Espace Femme.

Indépendamment de ces places dédiées, l'Association accueille et accompagne de nombreux ménages concernés par la problématique de violences conjugales. Globalement, en tenant compte des places dédiées, l'Association accueille et accompagne autour de cette problématique :



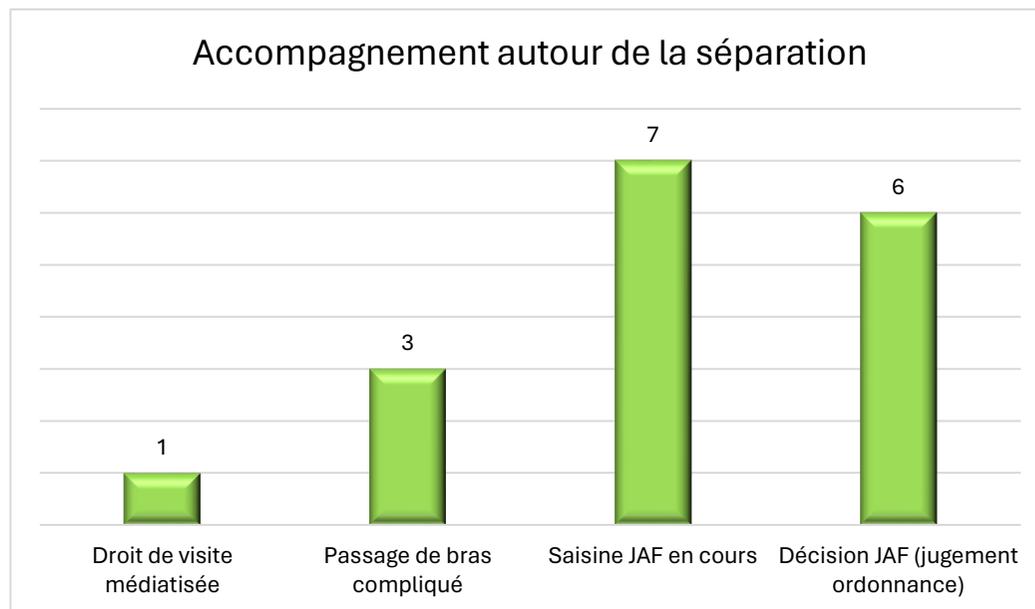
## Accompagnements spécifiques des femmes et familles victimes de violences au sein de l'Association :



Au total près de la moitié des familles concernées par les violences conjugales (7 sur 15) ont nécessité un accompagnement juridique spécifique. Pour certaines situations, plusieurs accompagnements et réponses peuvent se superposer.

80% des familles ont nécessité un accompagnement spécifique autour de la séparation. Comme pour l'accompagnement judiciaire, plusieurs items peuvent concerner la même famille.

Enfin, pour les trois familles non concernées par cet accompagnement, il s'agit de famille n'ayant pas actée une séparation au sein du couple, mais dont la problématique autour des violences conjugales n'en reste pas moins un axe de travail.

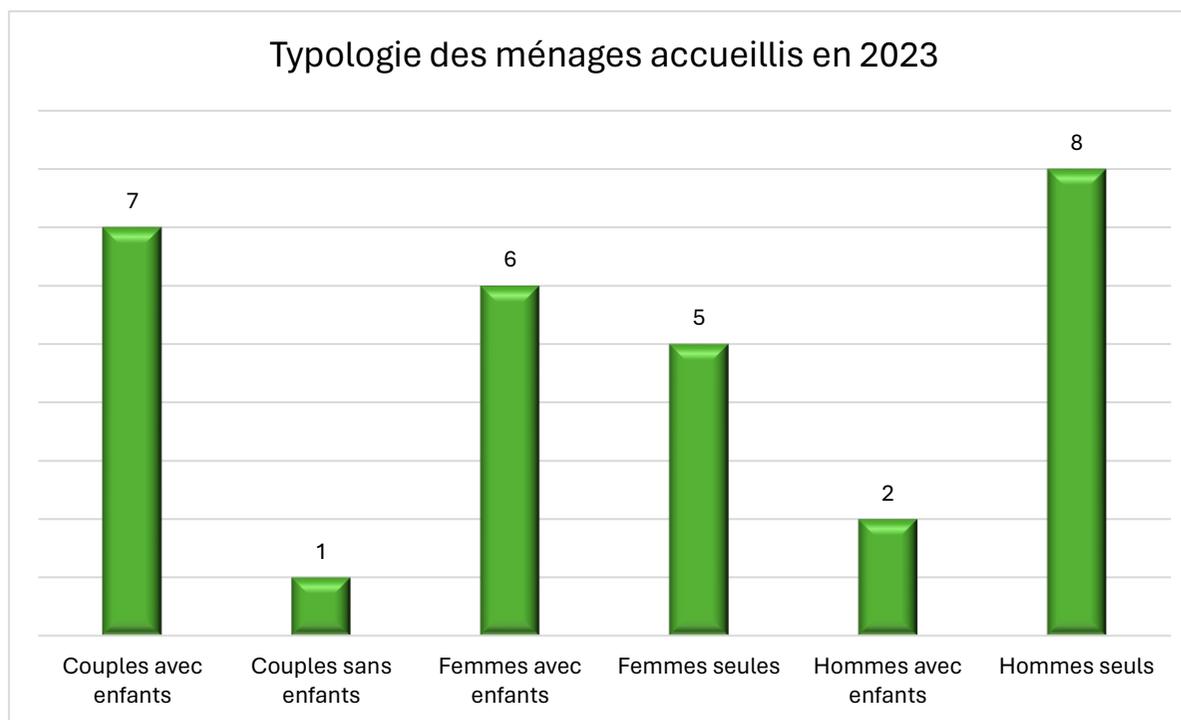


## Hébergement d'insertion : CHRS tout public

Sur 2023, le CHRS Insertion a accueilli 65 personnes, représentant 30 ménages composés de 27 enfants, 38 adultes.

Parmi les adultes, 19 sont des femmes, soit la moitié des personnes de plus de 18 ans. La moyenne d'âge pour les femmes est de 36 ans et demi, alors que pour les hommes elle est de 40 ans.

Les ménages accueillis sont principalement des hommes seuls ou des couples sans enfants, sans pour autant constater une majorité nette :



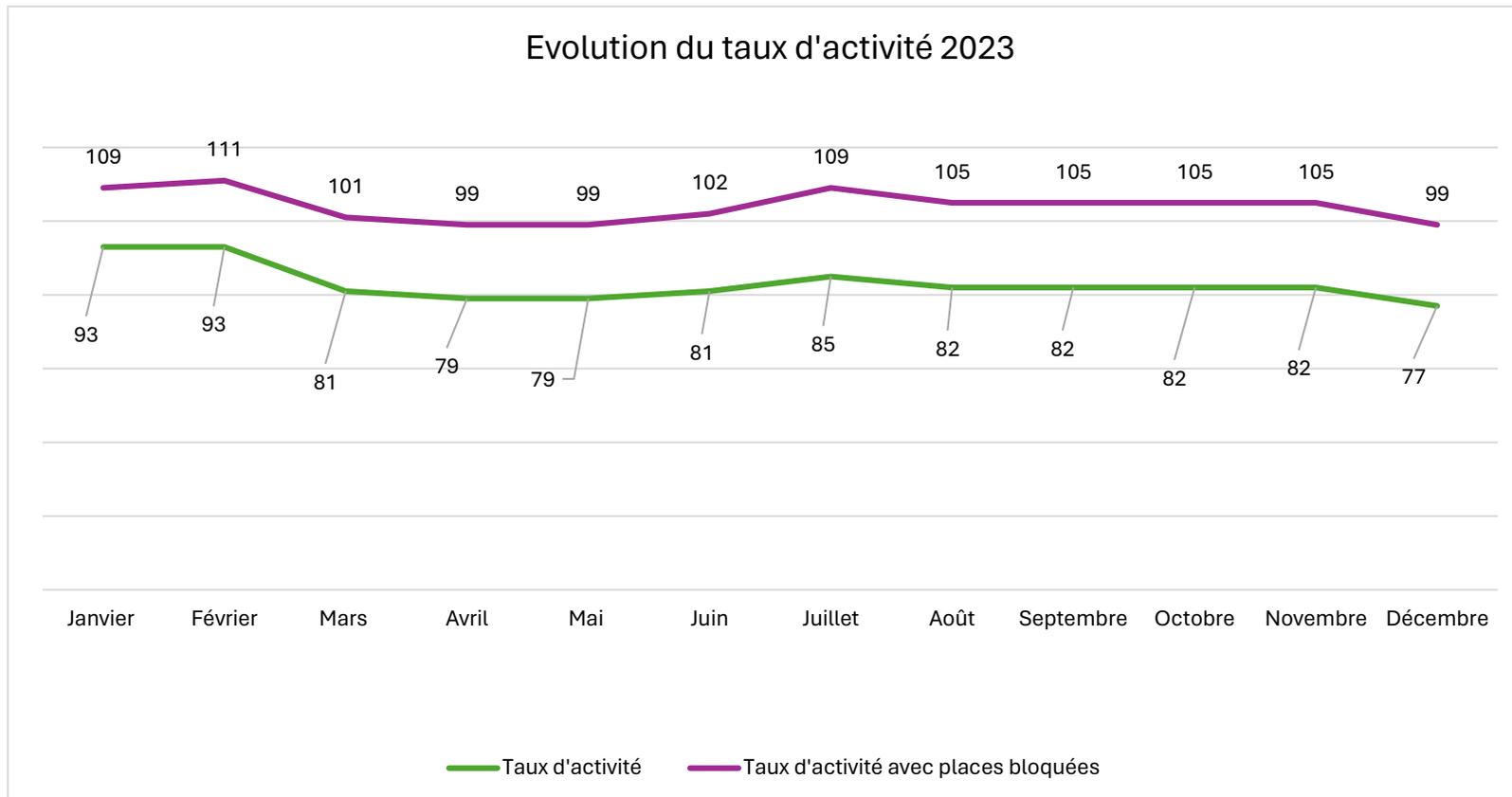
Sur ces 30 ménages accueillis au cours de l'année :

- 10 sont arrivés en 2023 (à savoir 17 personnes)
- 12 ont quitté le dispositif.

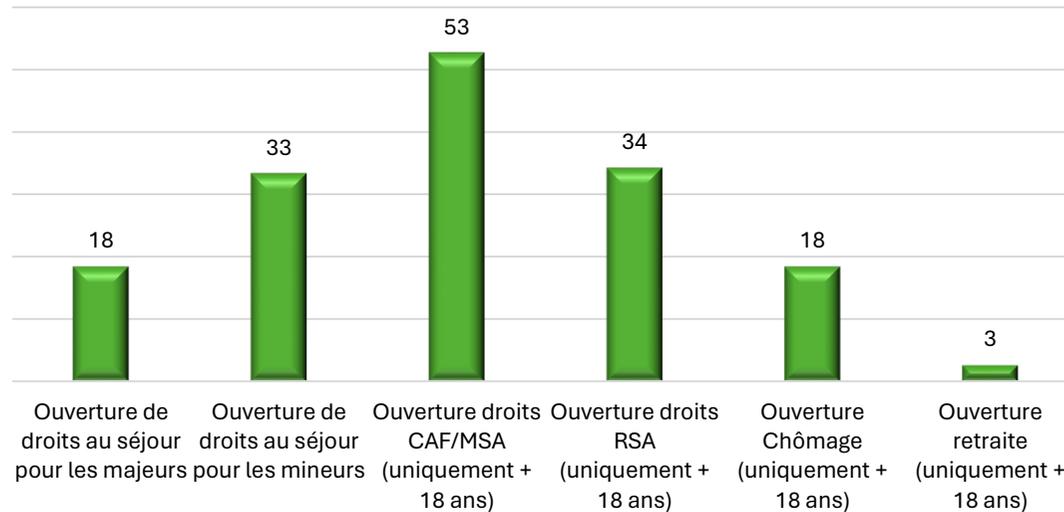
21 ménages étaient originaires du secteur du Chablais, et 9 hors secteur (dont un ménage hors département).

Enfin, 43 % des personnes accueillies sur l'année sont de nationalité française, contre 45 % de nationalité hors union européenne et 12% de nationalité européenne.

Le taux d'activité 2023 de 83% et de 104% si l'on tient compte des places bloquées. Il est relativement stable tout au long de l'année.



### Administratif et ouverture des droits (en % des personnes concernées)



Plusieurs axes peuvent concerner la même personne.

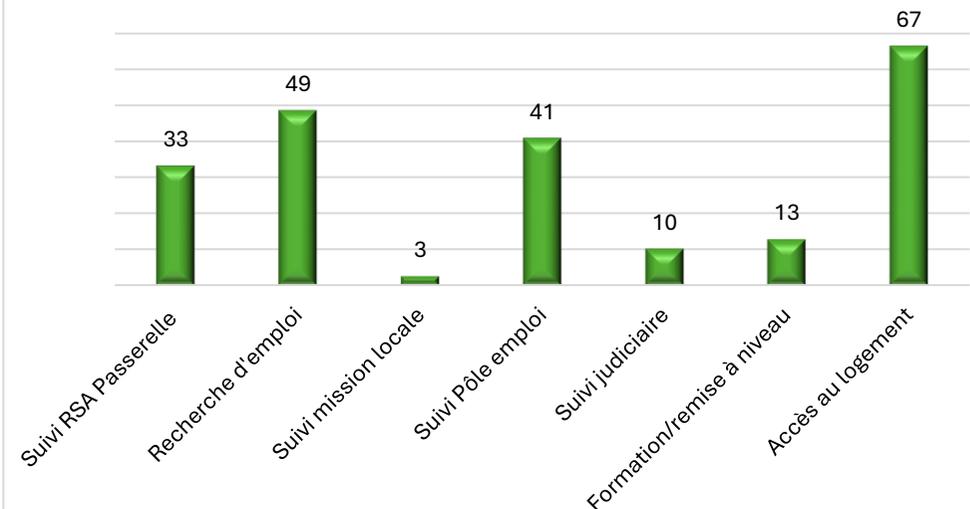
Le CHRS accompagne principalement des personnes ayant besoin d'un accompagnement spécifique autour des droits administratifs, et principalement autour de l'ouverture de leur droit ; ce dernier point étant bien souvent à l'origine de la situation de précarité, et par conséquent l'orientation en CHRS.

50% des ménages accueillies ont eu des revenus d'activité au cours de l'année.

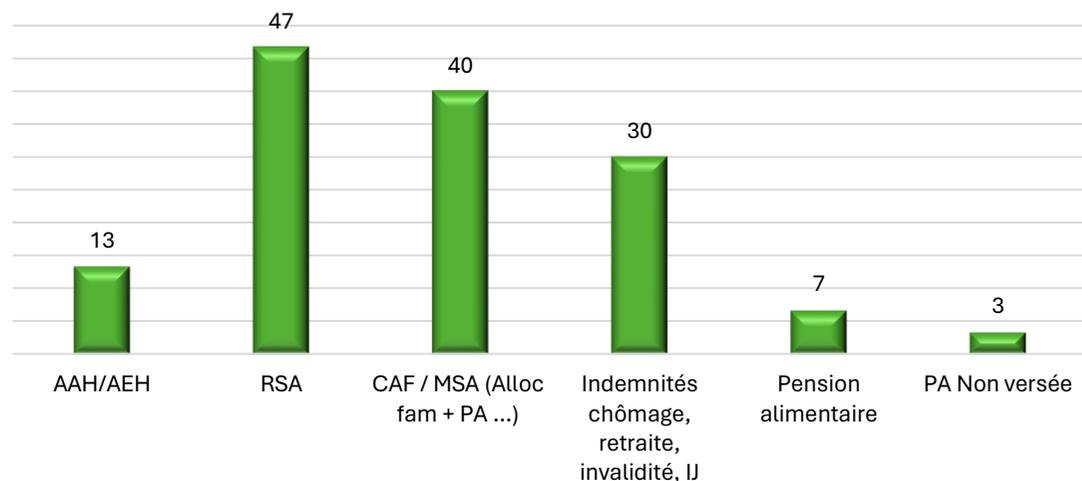
Parmi ces ménages, si l'on considère les personnes de + de 16 ans,

- 32% (15) ont travaillé au cours de l'année
  - 11% (5) en CDD,
  - 13% (6) en CDI,
  - 11% (5) en chantier d'insertion

### Problématique insertion pour les personnes de + de 16 ans (en %)



### % des ménages bénéficiant de ressources autre que d'activité



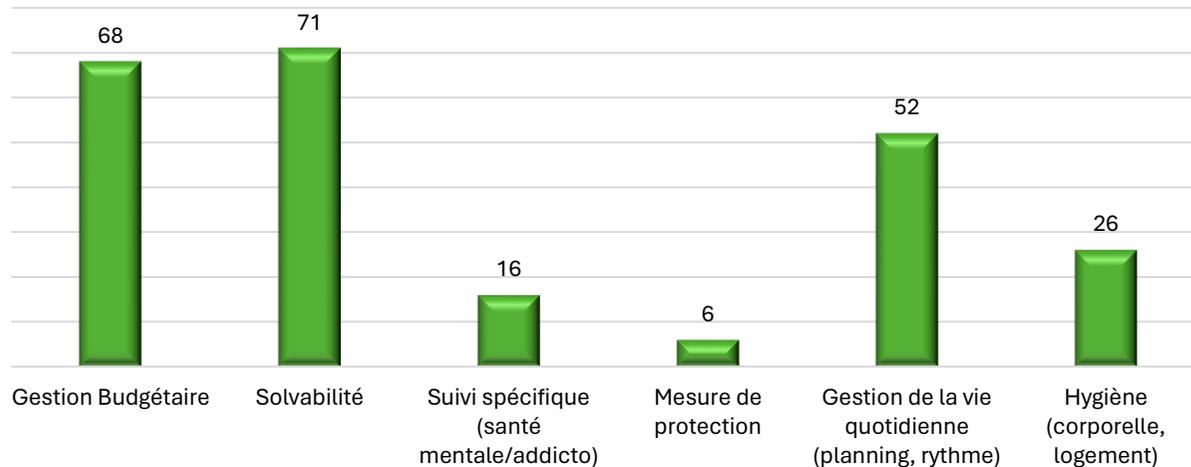
Pour les ménages ayant des ressources AAH/AEH, la moitié concerne des allocations enfants. Ces derniers sont issus du même ménage.

Pour les pensions alimentaires non versée, les ménages sont en attente de la mise en place de l'IRPA géré par la CAF (Intermédiation financière des Pension Alimentaire).

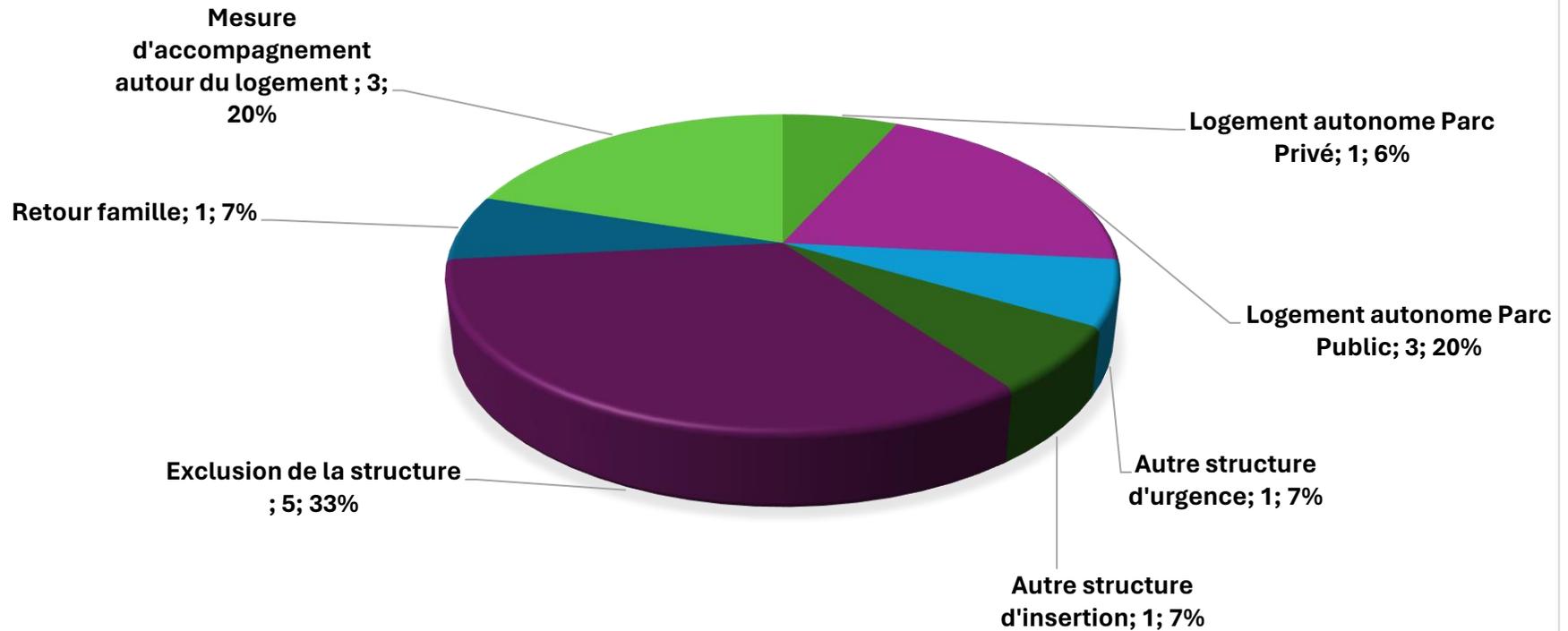
La santé mentale et les addictions ont un véritable impact sur la gestion de la vie quotidienne. L'équipe s'appuie sur l'IDE mis à disposition par le CSAPA du territoire, même si l'absence de service de psychiatrie de proximité reste très problématique.

Les mesures de protections sont antérieures à l'arrivée sur le CHRS.

### Problématiques identifiées (% des ménages concernés)



## RÉPARTITION DES MÉNAGES SORTIS EN 2023



Pour rappel, 12 ménages ont quitté le dispositif en 2023, représentant au total 27 personnes. La durée de séjour moyen est de 16 mois.

Les exclusions du service concernent uniquement des faits de violences, mettant en danger tant les autres usagers que les professionnels.

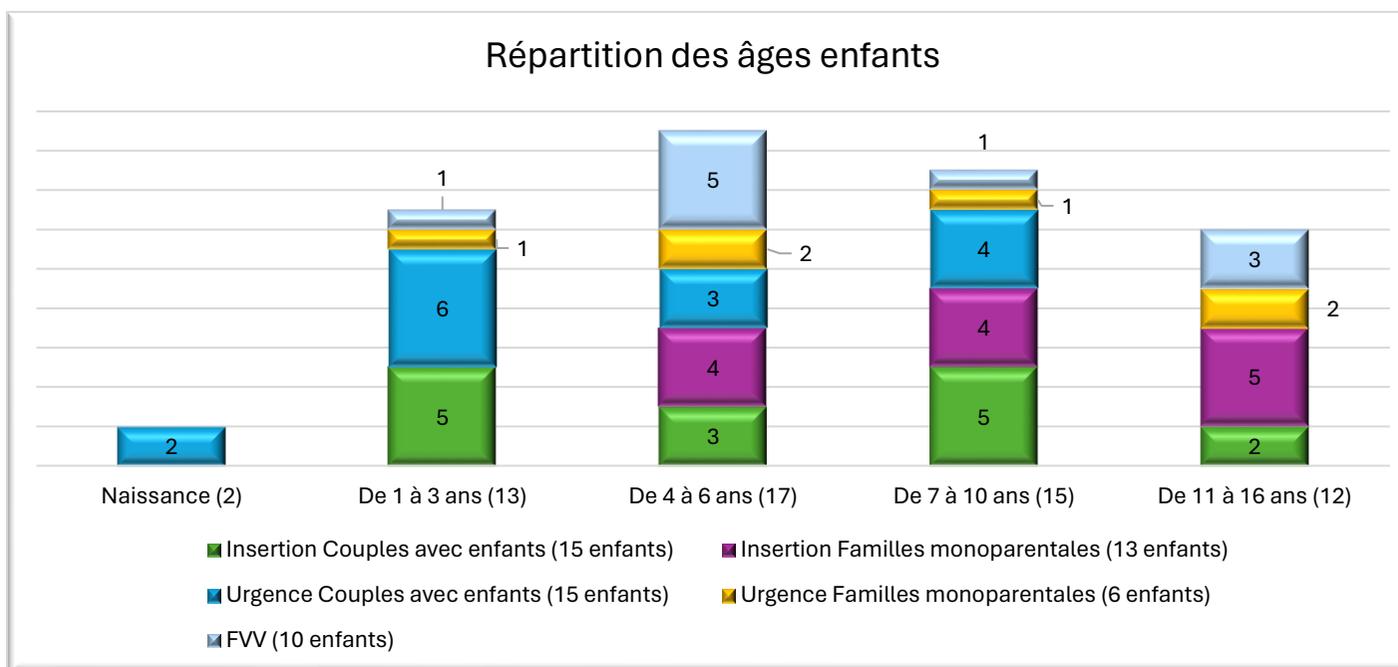
Très peu de sortie en logement autonome du fait de peu de proposition de logement sur le secteur du Chablais. La sortie en logement autonome du parc privé concerne une sortie hors département. Pour le parc public, l'ensemble des ménages concernés ont bénéficié d'une mesure AVDL, effectuée également par l'Association.

## Place des enfants en CHRS :

59 enfants accueillis en CHRS (Urgence et Insertion) en 2023, répartis en 33 familles.

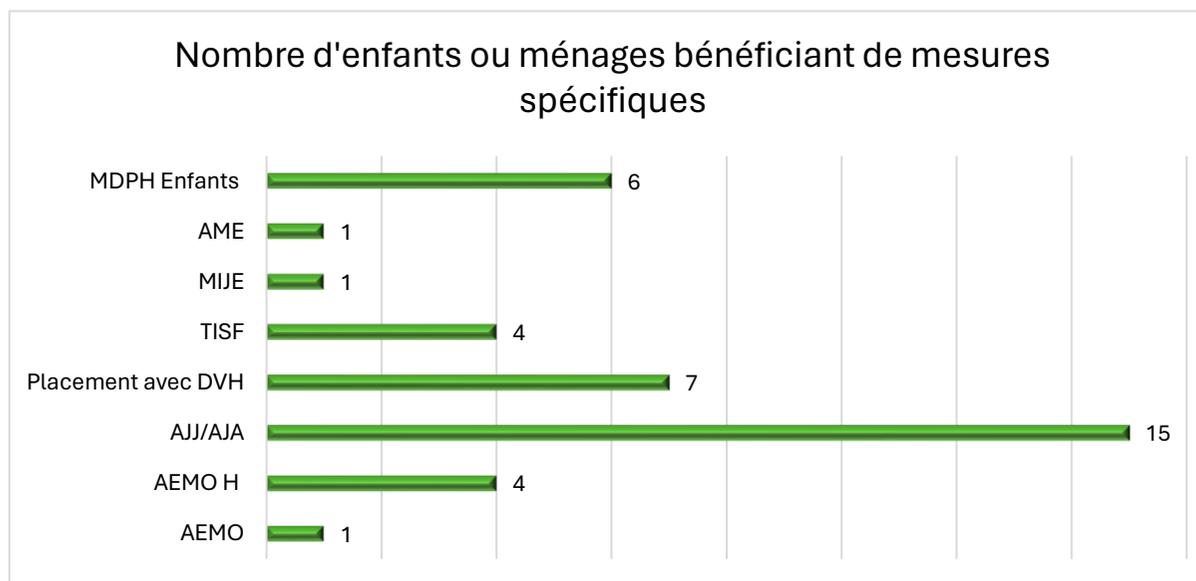
- Une baisse de 19,5% par rapport à 2022
- Le nombre de famille n'a baissé que de 7%.
- Plus de familles nombreuses avec trois, voire 4 enfants.
- Plus de la moitié des familles sont des familles monoparentales, dont deux des pères seuls avec enfants.

L'âge moyen des enfants est de 7 ans avec un écart type de la naissance à 16 ans.



Au total :

- 67% des familles bénéficient d'un soutien à la parentalité
- 54% des enfants font l'objet d'une mesure en Protection de l'Enfance
- 10% des enfants font l'objet d'une notification MDPH



Plusieurs axes de travail se sont mis en œuvre sur l'année 2023 autour de projet collectif, à savoir Le Grand Pestacle, le temps des parents, et enfin, les sorties culturelles.

#### **Le grand « Pestacle » (28 juin 2023) :**

- Créer du lien entre les personnes hébergées et les professionnel.les,
- Mettre en valeur les compétences de chacun.e,
- Organiser des temps conviviaux entre les parents, leurs enfants et les professionnel.les de l'association.

#### **Le temps des parents :**

Le projet temps des parents a connu un temps de pause qui s'explique par 2 éléments : la mise en place du Grand « Pestacle », et le départ de l'EJE qui portait ce temps d'ateliers collectif. Toutefois, au total, ce temps dédié aux familles a pu proposer 8 temps spécifiques sur l'ensemble de l'année 2023.

**Les sorties culturelles :** Au total, 8 sorties ont été proposées sur l'ensemble de l'année. Les sorties sont proposées dans le cadre des projets transversaux proposés au sein de l'Association, avec pour objectifs :

- Accéder à la culture pour rompre l'isolement
- Favoriser une dynamique qui fédère et génère de l'autonomie
- Partager, s'ouvrir, découvrir, lever des peurs, favoriser le vivre ensemble
- Partager une action avec plaisir
- Découvrir les lieux culturels de la région, ainsi que les animations récurrentes

## L'accueil Mère Enfant :

L'année 2023 s'est articulée autour de plusieurs événements significatifs.

Le premier trimestre a été marqué par une activité intense, se traduisant par un taux d'activité dépassant les 100%.

C'est durant cette période que l'équipe s'est attelé à la réécriture de son projet de service 2023-2027, validé en CA en juillet 2023. Cette réécriture du nouveau projet, s'est déroulé dans une démarche participative avec l'ensemble de l'équipe toujours présente sur ce premier semestre.

En effet, 2023 a été synonyme d'un tournant majeur avec le renouvellement substantiel de l'équipe entre les mois de mai et juillet. Bien que les départs aient été volontaires et dans un contexte professionnel serein, trois professionnels ont quitté le service. Il s'agit de l'éducatrice de jeunes enfants, de l'éducatrice spécialisée, et de la psychologue qui était présente depuis l'ouverture du service.

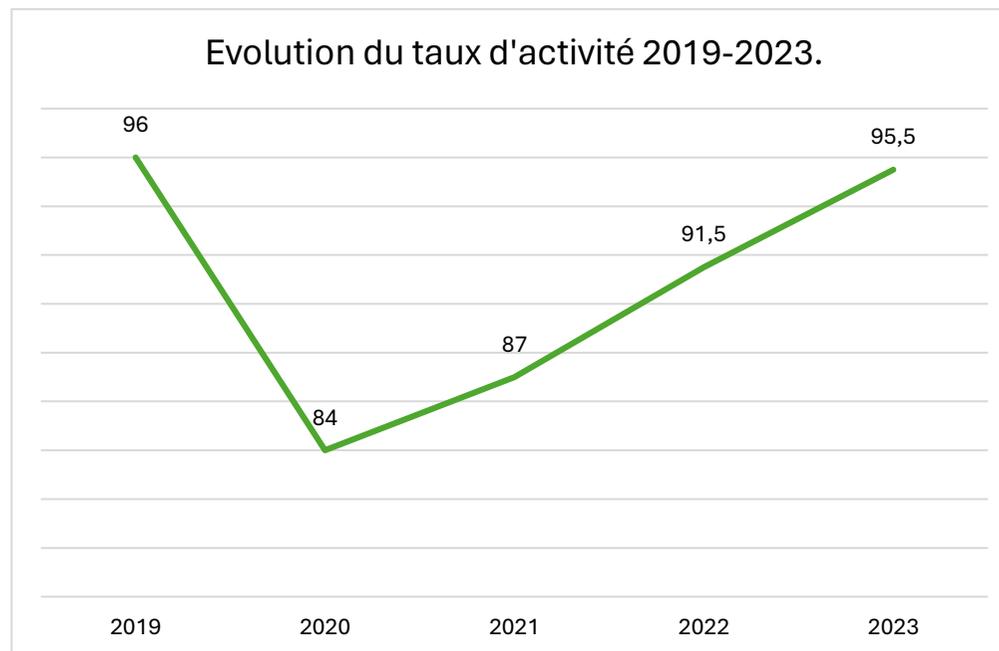
À partir de mai 2023, le service a dû faire face à cette réduction d'effectif et fonctionner avec une équipe restreinte. Il a fallu attendre juillet pour accueillir la nouvelle éducatrice spécialisée, jusqu'en septembre pour l'éducatrice de jeunes enfants, et finalement jusqu'en janvier 2024 pour la psychologue. Dans ce contexte complexe, accentué par la période estivale, le service a fait le choix de ne pas procéder à de nouveaux accueils et d'attendre la rentrée de septembre.

Par ailleurs, le départ sur cette même rentrée 2023 de familles présentes depuis plus de 36 mois a engendré un renouveau au sein du service, facilitant ainsi la transition pour chaque professionnel lors de leur prise de poste.

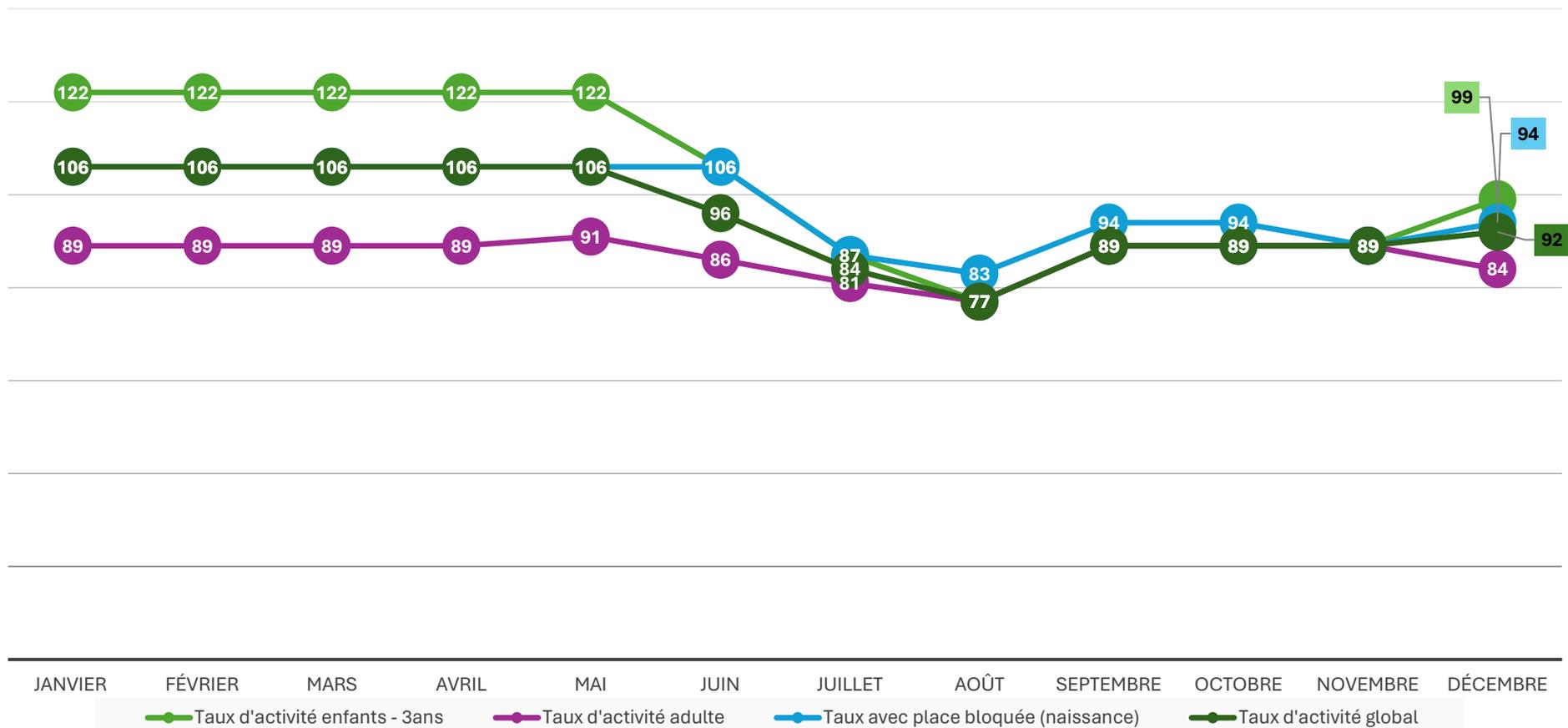
Enfin, le service a dû effectuer sur le dernier trimestre 2023 l'évaluation externe avec le nouveau référentiel HAS issu de la loi de 2022.

En 2023, l'A. M. E a accueilli 13 familles représentant un total de 13 mères, 16 enfants de moins de 3 ans et 1 ayant plus de 3 ans (rattaché administrativement aux places CHRS Urgence). La moyenne d'âge des mères est de 28,6 ans dont un tiers d'entre elles sont âgées de moins de 25 ans.

Le taux d'activité est de 95,5% ou de 97,7% si l'on tient compte des places bloquées liées aux grossesses. L'impact lié au COVID avec l'arrêt des entretiens de présentation, n'est aujourd'hui plus d'actualité. Nous retrouvons une activité normale, identique avant la crise sanitaire.



## Evolution mensuelle du taux d'activité 2023

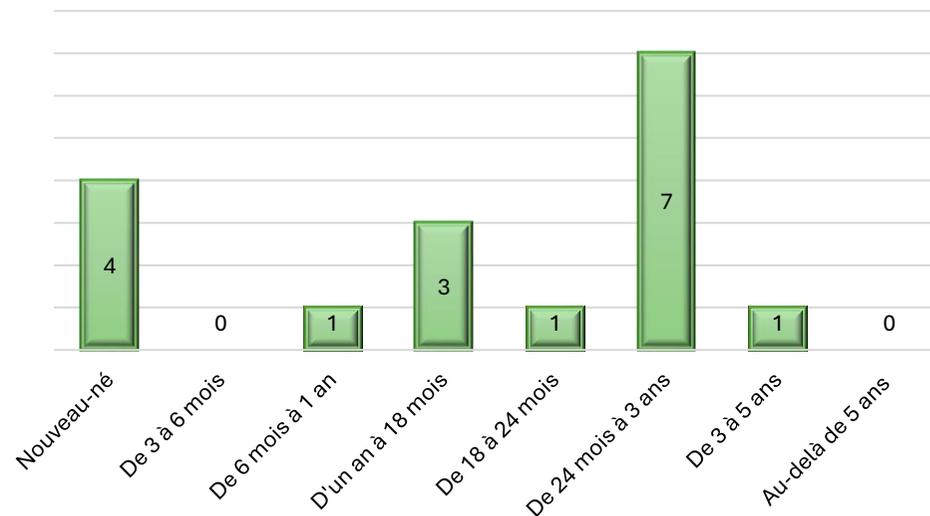


Durant le premier semestre 2023, le service a connu une forte activité avec la présence de 3 familles ayant 2 enfants de moins de 3 ans. Deux d'entre elle étant arrivée avant la naissance de leur deuxième enfant, les accouchements, fin 2022, ont amené un taux d'activité supérieur à 100%, même si le service a tenté tant bien que mal d'anticiper ces naissances en bloquant des places. Il est nécessaire de rappeler que même si le taux d'activité est de 106 %, le service a accompagné ce premier semestre 8 familles qui occupaient 19 places alors qu'il est autorisé pour 18 places (9 familles habituellement). A partir de juillet, nous pouvons observer une baisse du taux d'activité lié au départ de deux familles ayant chacune deux enfants de moins de 3 ans. Le contexte de l'équipe comme présenter en introduction n'a pas permis un accueil sur la période estivale. Ces derniers ayant été différés à partir de la rentrée de septembre principalement.

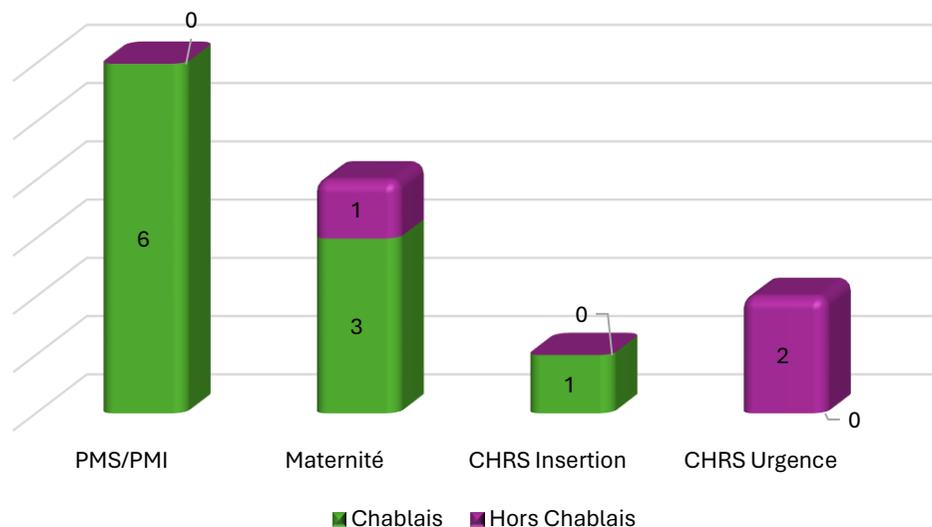
Parmi les 16 enfants présents sur les effectifs de l'AME, nous pouvons noter que presque la moitié d'entre eux sont âgés de plus de 24 mois. Il s'agit principalement des enfants qui sont présents depuis leurs naissances (accueil durant la crise COVID), ou de l'aîné des familles dont la mère est enceinte du deuxième. Sur les 5 familles accueillies au cours de l'année 2023, l'âge des enfants se concentre principalement de 6 à 24 mois. 1 d'entre elle est arrivée enceinte, avec une naissance en novembre. La moyenne d'âge reste identique à l'an dernier à savoir 18 mois (pour les enfants de - de 3 exclusivement).

Enfin, le nombre important de nouveau-né, s'explique par l'arrivée d'une deuxième grossesse pour les familles accueillies avant 2023 (3 sur 4). L'annonce d'un deuxième enfant est venue questionner tant la famille que les professionnels prescripteurs autour de fragilité déjà repéré pour les aînés.

### Répartition de l'âge des enfants



### Services prescripteurs



Pour le CHRS Urgence, bien qu'ils s'agissent de familles non originaires du secteur, elles ont été accueillies en urgence sur le territoire. Ainsi, les orientations effectuées par les CHRS (insertion ou urgence) concernent exclusivement des orientations en interne : indépendamment des situations sociales des familles il a été relevé un besoin d'accompagnement et de soutien autour de la parentalité.

Si nous mettons en corrélation l'âge des enfants et le service prescripteur, nous pouvons noter que la maternité a orientée les nouveaux nés comptabilisés en 2023. Les familles orientées par les PMS/PMI sont composées principalement d'enfants âgés de 6 à 24 mois. Ainsi, le principal service prescripteur est les Pôles médico-sociaux (PMS ou PMI) qui constituent un acteur majeur dans l'évaluation des compétences parentales de la famille et de ses besoins.

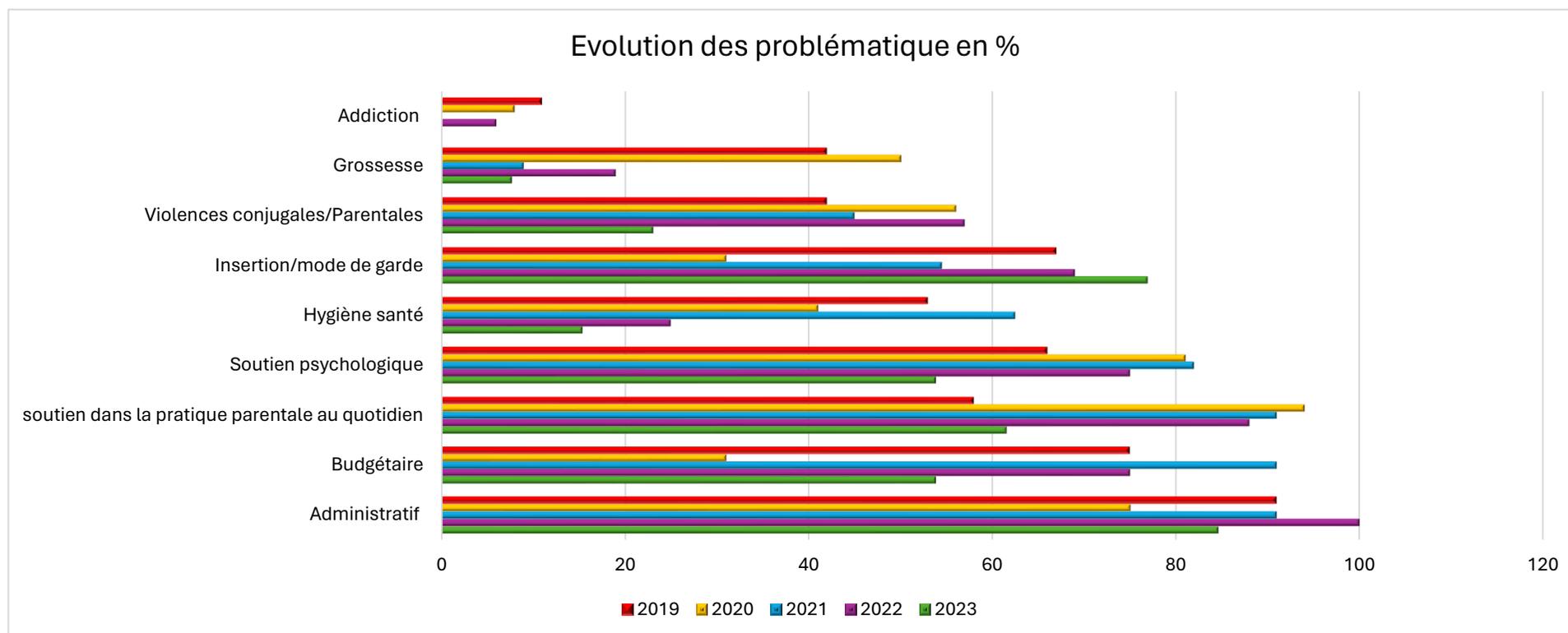
Nous observons cette année un recul de l'ensemble des problématiques. Ce phénomène s'explique par :

-les familles déjà présentes avant 2023, les problématiques ont été traité auparavant et ne sont plus d'actualité en 2023 ;

-les familles arrivées en 2023 rencontrent moins de problématiques que leurs prédécesseuses (au niveau de la quantité).

Toutefois, les problématiques rencontrées cette année se sont avérées plus complexes à gérer. Celles de la santé portent principalement sur des questions de santé mentale avec des besoins important de soutien psychologique en lien notamment avec un parcours migratoire douloureux ; ou encore un diagnostic de psychopathologie posé nécessitant un travail de partenariat important avec la psychiatrie.

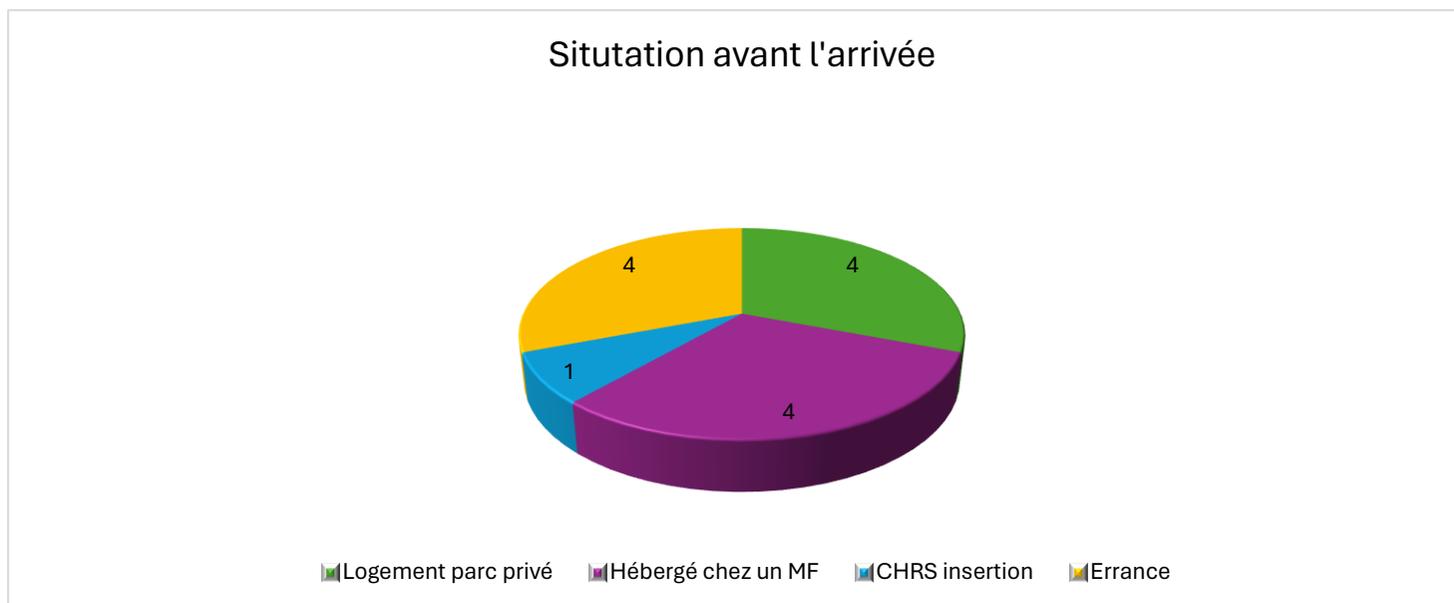
En ce qui concerne l'insertion et le mode de garde, nous pouvons noter que le partenariat mis en place avec le relai Petite Enfance fonctionne très bien. Désormais, les places en crèche sont attribuées indépendamment du statut administratif de la famille, permettant ainsi de travailler la préparation à l'entrée à l'école et d'apporter un réel soutien éducatif. L'accès au mode de garde vient, par conséquent, expliquer la baisse du soutient dans la pratique parentale proposé par le service.



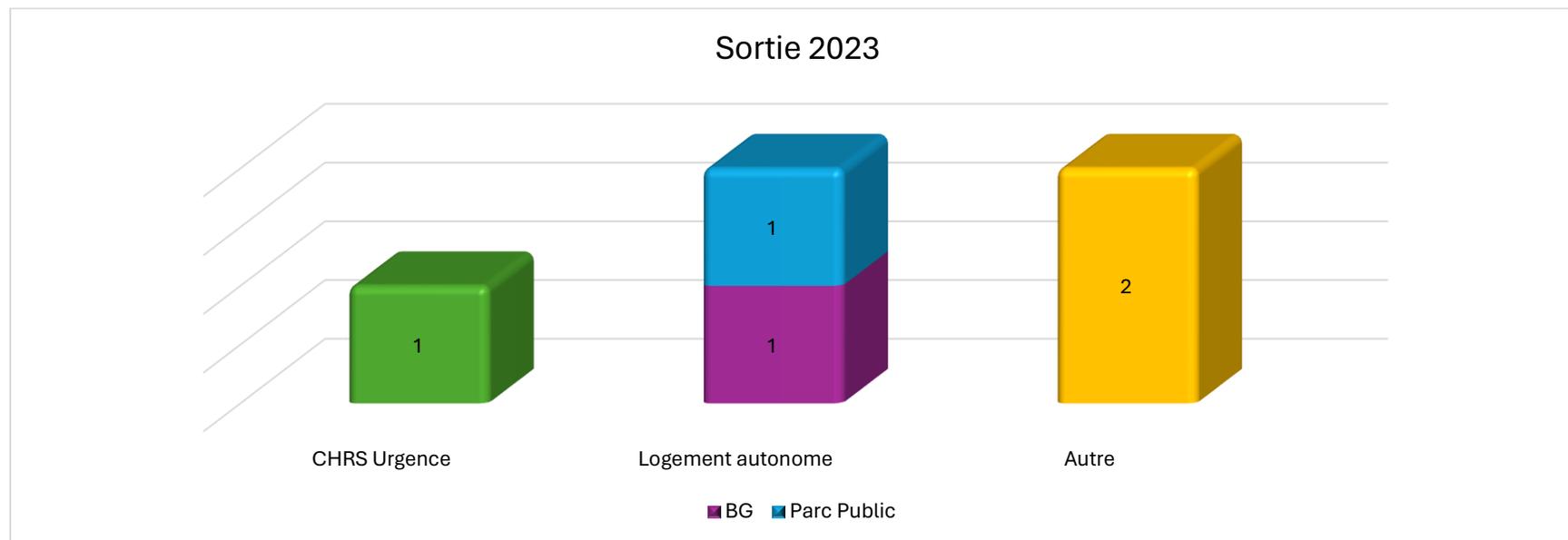
Près d'un tiers des familles étaient en situation d'errance avant leur arrivée sur le service.

Pour trois d'entre elle, cette errance est en lien avec un parcours migratoire traumatique venant se complexifier avec l'arrivée d'une grossesse corrélant ainsi migration et violences sexuelles comme a pu le démontrer une étude sortie en 2023 dans la revue scientifique « The lancet »<sup>1</sup> en septembre 2023.

Enfin, alors que les membres de famille ont pu être porteur pour les familles accueillies, l'arrivée en établissement démontrent que cette solution n'est pas pérenne sur du long terme avec de surcroit l'arrivée d'un enfant.



<sup>1</sup> Etude menée auprès de 273 femmes demandeuse d'asile



Seules 5 familles ont quitté le dispositif 2023, dont parmi lesquelles deux départs, à savoir celui en CHRS d'urgence et celui en Bail Glissant, ont été motivé par l'arrivée des 3 ans de leur enfant.

Concernant deux des autres situations il s'agit de départs complexes ayant amenés de vives inquiétudes quant à la prise en charge et au bien-être des enfants. La mise en place de mesures éducatives type AEMO, et une ordonnance de placement provisoire ont permis de répondre à ces inquiétudes.

## Présentation de la démarche du projet de service 2023-2027 :

Le projet de service AME La Passerelle s'inscrit dans la continuité du nouveau projet associatif 2023-2027, dont il partage et défend les valeurs. La rédaction de ce document s'est construite autour d'une réflexion participative avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative et de direction. Le groupe de travail s'est appuyé sur les recommandations de la HAS pour sa rédaction. La démarche s'est organisée avec 3 temps de travail d'une journée permettant à chaque participant de nourrir l'élaboration du projet à partir des thématiques suivantes :

- Les valeurs spécifiques à l'équipe. L'objectif étant ici de réfléchir aux principes d'actions de l'équipe éducative, en inscrivant dans une continuité du projet associatif.
- Travail sur les missions du service. A partir d'une réflexion sur le public et les besoins identifiés par l'équipe. L'objectif de cette thématique est d'approfondir les missions en prenant comme point de départ l'usager, les évolutions du service, notamment l'ancrage sur le territoire.
- Réflexion sur chaque fonction au sein de l'AME (individuelle puis commune). Ce travail a permis d'identifier les attendus de chaque professionnel, quelle que soit la place occupée pour amener une plus grande connaissance de l'équipe apportant une meilleure cohérence et cohésion.
- Echanges autour de mises en situation concernant l'accompagnement, la procédure d'accueil ainsi que les moyens du service. À partir des éléments recueillis, l'équipe de cadre a été en charge de la rédaction. Le document a pu être présenté à l'ensemble de l'équipe pour validation, avant présentation au Conseil d'Administration de l'Association.

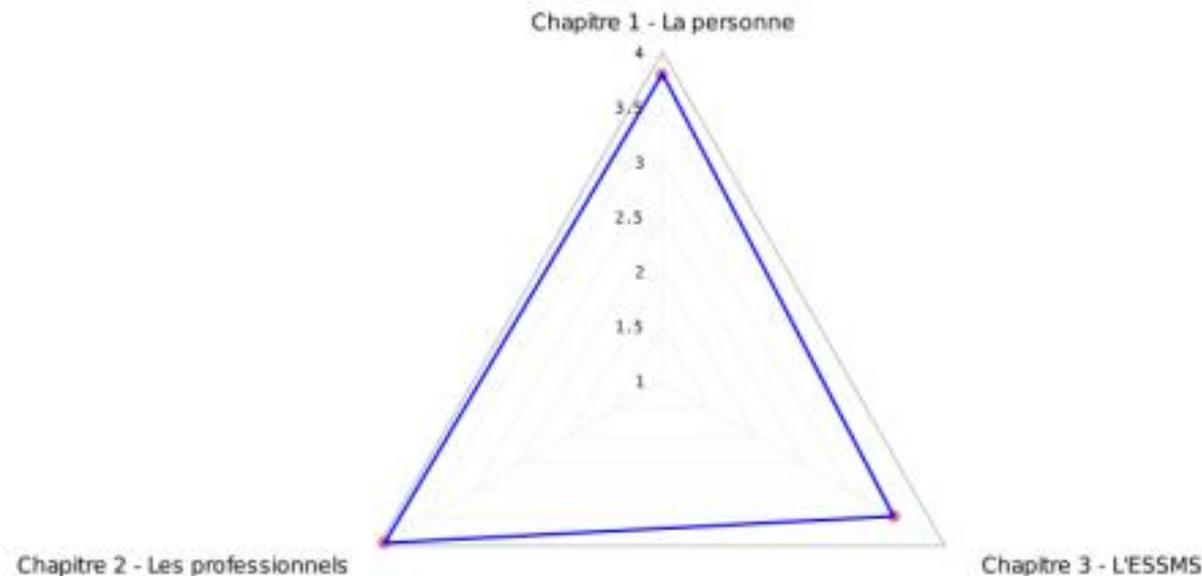
L'équipe défend et partage des valeurs propres à son identité de service, qui leur permet de faire sens dans les missions qu'elle exerce au quotidien :

- L'écoute des familles accueillies avec la notion de considération des personnes. Dominique Mautuit développe la notion de prise en considération personnalisée des personnes au sein des services dans son livre "*De la personne prise en charge à la personne prise en considération*". Cela induit l'idée que la personne reste actrice principale de sa trajectoire.
- L'équité entre les personnes accueillies. Les familles sont accueillies avec autant de bienveillance qu'elles que soient leurs parcours de vie, situation actuelle, projets futurs et leurs cultures. La loi de 2002 est venue renforcer l'importance de la prise en compte de la personne dans son accompagnement. La notion d'accueil est primordiale dans le service avec l'idée « d'être juste » comme principe fondamental.
- La cohérence et cohésion dans l'accompagnement : l'équipe a à cœur d'être dans un travail d'équipe basé sur la confiance et solidarité, la réflexivité et l'adaptation face aux situations rencontrées.

## L'évaluation externe 11-12 septembre 2023 et les axes d'amélioration retenus :

L'évaluation externe de l'AME s'est déroulée le 11 et 12 septembre 2023. Elle a été menée par le Cabinet ISY CONSEIL de manière conforme aux recommandations de la HAS, en respectant les trois méthodes d'évaluation défini par le cadre législatif, à savoir :

- l'accompagné traceur (chapitre 1 : entretien ciblé sur la personne).
- le traceur ciblé (chapitre 2 : entretien ciblé sur le professionnel)
- l'audit système (chapitre 3 : entretien ciblé sur l'ESMS-la gouvernance).



L'évaluation externe a mis en lumière la mutualisation des compétences et des ressources entre les différents services de l'Association. Les familles bénéficient ainsi d'un accompagnement pluridisciplinaire, respectant les droits fondamentaux de la personne tout au long du parcours d'accompagnement. Le service assure un cadre de vie qui préserve ces droits, et toutes les réponses sont fournies avec respect et bienveillance, créant un environnement propice. La priorité de l'Association réside dans la promotion de la bientraitance et de l'éthique, avec la mise en place de formations, de groupes de travail impliquant la gouvernance, les professionnels, les bénévoles et les membres du conseil d'administration, aboutissant à la création de procédures et d'outils performants tels que le kit de prévention de la maltraitance.

Cependant, la mise en œuvre de la démarche qualité, en lien avec certaines exigences du référentiel, demeure encore fragile. La formalisation du Comité de la Vie Sociale (CVS) est récente, avec une élection en juillet 2023 et une première instance en septembre.

L'accompagnement à la santé repose sur des partenariats, bien que certains aspects, tels que la prévention des risques infectieux, demeurent insuffisamment développés.

Enfin, les outils d'évaluation validés doivent être mis en place pour préciser les projets personnalisés en lien avec les exigences du référentiel et les RBPP.

A l'issue de cette évaluation, le service a mis en place un plan d'action 2024-2026 concernant les critères impératifs pour lesquels la notation est inférieure à 4. Ce plan d'action s'articule autour de 4 objectifs déclinés en plusieurs fiches-action :

**1. Fiche action « Droit à l'image de la personne accompagnée » :**

Durée : Janvier 2024 à Mars 2024 ».

- Création du formulaire conforme au RGPD.
- Définir une procédure d'utilisation du nouveau formulaire
- Communiquer la nouvelle procédure à l'équipe éducative
- Communiquer la nouvelle procédure à l'ensemble des bénévoles
- Vérifier deux par an le respect de la nouvelle procédure.

**2. Fiche action « Recueil et traitement des plaintes et réclamation » :**

- Créer le recueil des plaintes et réclamations conformément au cadre légal
- Communiquer sur le traitement des plaintes et réclamations. A savoir établir une procédure pour le traitement, mais également une procédure pour communiquer sur ce traitement.
- Analyser en équipe les plaintes et réclamations et mise en place des mesures correctives ; à savoir définir une procédure pour l'analyse de l'ensemble du recueil sur la période écoulée, à raison de 2x/an et la mise en place des mesures correctives.

**3. Fiche action « Recueil et traitement des Evènements Indésirables (EI) » :**

- Inclure le CVS dans l'instance et l'analyse des EI. En effet, le service organise déjà le recueil et le traitement des EI. Il communique également sur les EI et leur traitement aux parties prenantes, et signale les EI graves aux autorités (en revanche, le service ne les communique pas au CVS).

**4. Fiche action : « Plan de gestion de crise et PCA » :**

- Actualiser le plan de gestion de crise et le PCA
- Communiquer autour du plan de gestion de crise et le PCA.

## Le lieu ressource Es'Pass : (bilan d'activité détaillé disponible sur demande)



En 2023, la file active du service a concerné 70 personnes :

- 11 demandes orientées fin 2022 ont été traitées en 2023
- 38 demandes nous ont été orientées au cours de l'année, dont 5 fin 2023
- 34 nouvelles personnes ont intégré le dispositif
- 10 personnes n'ont pas donné suite à l'orientation initiale (demande annulée, indisponibilité, refus)
- 23 personnes sont sorties du dispositif

File Active	70
Prescriptions	38
Sans suite	10
Entrées dans le dispositif	34
Sorties du dispositif	23
Nbre d'ateliers	204
Nbre de personnes ayant participé aux activités	51

- Le nombre de personnes présentes au 31/12/23 est équivalent à celui de l'année précédente, soit **47 personnes**.
- Plus d'une douzaine d'activités différentes ont pu être proposées aux participants au cours de l'année, soit des activités propres au service, soit en partenariat, soit en transversalité pour l'ensemble des services de la Passerelle, soit **204 activités au total**, animées par 1 professionnelle, 3 intervenants extérieurs et 2 bénévoles.
- Sur la totalité de la file active, soit 70 personnes, 51 d'entre elles ont participé aux activités collectives proposées par le service au cours de l'année.

## Les profils des participants :

**Le profil majoritaire des personnes accompagnées** correspond à des femmes (60%), âgé de 41 à 60 ans (55%), bénéficiaire du RSA (28%), domicilié à Thonon les bains (63,5%)

L'âge moyen total est de 52 ans, soit une hausse de 2 ans par rapport à 2022.

L'augmentation des personnes de plus de 60 ans se confirme depuis l'année dernière (21% en 2022), représentées à hauteur de 17% pour les années antérieures.

Globalement, la majorité de notre public reflète **des situations d'isolement social, de précarité, accompagnées pour beaucoup de problématique de santé, physique et/ou psychique.**

**A noter que l'ensemble des revenus en lien avec l'état de santé** des personnes (AAH, pension d'invalidité et indemnités journalières), **totalise 36,5%**

**Concernant les prescripteurs**, ce sont désormais **les services de l'EPSM74** : Etablissement public de santé mentale (CMP : Centre médico-psychologique, EMPP : Equipe mobile psychiatrie et précarité et l'Hôpital de jour) qui sont majoritaires, représentant **26 demandes de la totalité des orientations, contre 22 en 2022.**

Globalement, nous constatons une confirmation de l'évolution significative de la typologie de notre public : **augmentation des personnes de plus de 60 ans et des bénéficiaires d'une AAH.**

Ces changements de catégorie de public engendrent des incidences sur les missions du service et devront être pris en compte dans la révision du prochain projet de service.

## Les activités collectives proposées :

Un large éventail d'ateliers est proposé ainsi que des sorties, des visites d'exposition, des spectacles mais aussi des moments conviviaux : réunion des participants, repas, expo-vente de fin d'année...

Les ateliers proposés ne sont pas figés, ils évoluent en fonction des envies et des propositions des participants, de manière collégiale et dans la limite des possibles.

Le service s'appuie également sur des actions partenariales afin d'enrichir nos propositions et de renforcer les liens entre le secteur social et culturel afin de favoriser l'accès à la culture pour tous. Nous notons une augmentation significative du nombre de sorties culturelles proposées tout au long de cette année.

Les ateliers collectifs réguliers :	Les ateliers transversaux aux différents services de la Passerelle :	Les sorties culturelles en partenariat :
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Créations manuelles</li> <li>❖ Couture</li> <li>❖ Cuisine</li> <li>❖ Remise en forme</li> <li>❖ Jeux de Société</li> <li>❖ Es'pass Reporter/Blog</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Jardin à la Margelle</li> <li>❖ Estime de soi par l'improvisation</li> <li>❖ Atelier d'écriture avec la Compagnie des Gens d'ici</li> <li>❖ Atelier numérique thématique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Spectacle du fonds de soutien de la MAL</li> <li>❖ Expositions Galerie de l'Etrave, Chapelle de la visitation, Galerie 29, Palais Lumière...</li> <li>❖ Visites aux Musées de Thonon</li> <li>❖ Autres évènements culturels temporaires : Fondus du macadam</li> </ul>

## Le suivi individuel :

L'évolution du service et du public depuis ces dernières années ne permet plus de proposer un travail approfondi sur le projet d'insertion individuel des usagers. Pour autant, le service s'efforce de répondre au mieux aux sollicitations individuelles des participants.

Les rencontres individuelles sont souvent l'occasion de recueillir des difficultés sociales nécessitant de relayer aux référents sociaux et partenaires, le besoin d'un accompagnement, d'un relai ou d'une intervention plus ciblée, le cas échéant.

En fonction des demandes de la personne, il s'agit de faire le lien pour ajuster nos accompagnements en cohérence et coordonner des démarches à mettre en œuvre si nécessaire.

De manière globale, les actions menées à la demande des participants, ont pour finalité de :

- ❖ Favoriser l'accès ou le maintien des droits
- ❖ Aider à la compréhension et la réalisation de démarches administratives
- ❖ Réduire la fracture numérique
- ❖ Accompagner physiquement pour faciliter le lien avec des partenaires
- ❖ Soutenir dans les démarches d'insertion
- ❖ Etablir des relais auprès des partenaires

## Les temps forts de l'année :

- 2023 a été l'occasion d'élaborer des actions en partenariat avec les musées de Thonon :
  - Organisation d'un atelier jeux dans les locaux du musée du Chablais, en lien avec les expositions temporaires.
  - Collaboration pour présenter un « Hors d'œuvre », organisé dans les locaux du service et ouvert au grand public. Cette mini-conférence a permis à 2 participants de devenir pour l'occasion « conférencier d'un jour », en présentant une gravure lémanique « Arrivée des Suisses sur le vapeur l'Aigle en 1860 », sortie pour l'occasion des réserves du musée.

Cet évènement a réuni environ 25 personnes, (professionnels du Musée, de l'Académie chablaisienne, bénévoles de la Passerelle, et participants d'Es'Pass) agrémentée d'une ouverture et d'une clôture par des morceaux de musique joués au piano par une participante.

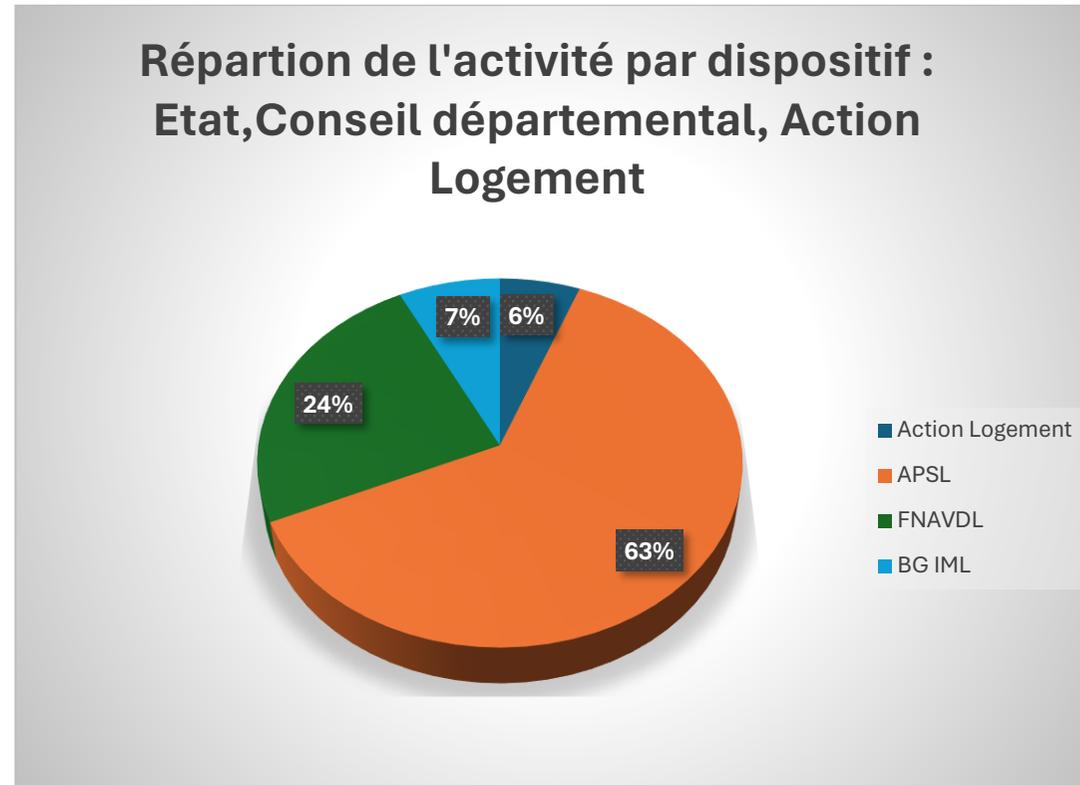
Le défi était de taille mais a pu être relevé avec succès par nos conférenciers d'un jour, suite à une préparation conséquente, soutenue par la responsable du service des publics des musées.
  - De participer à une visite guidée de l'écomusée de la pêche
- Participation au festival « Art dans la rue » organisé par la ville de Thonon en réalisant une toile collective dans le cadre de l'atelier créations manuelles, animé par notre intervenante, artiste plasticienne.
- Démarrage d'un atelier numérique thématique ponctuel, coanimé avec le conseiller numérique du Conseil Départemental, ouvert à l'ensemble des usagers de la Passerelle.
- Suite au travail effectué l'année précédente sur l'élaboration d'un premier livret d'accueil, il a été proposé aux participants de poursuivre avec la création d'une version simplifiée, plus facile à lire et comprendre : 6 usagers ont souhaité participer à ce travail effectué en 3 séances, accompagné de recherches et de réalisations personnelles de certains d'entre eux. Le résultat donne un livret beaucoup plus attrayant et plus facile à comprendre.

## Les projets pour 2024 :

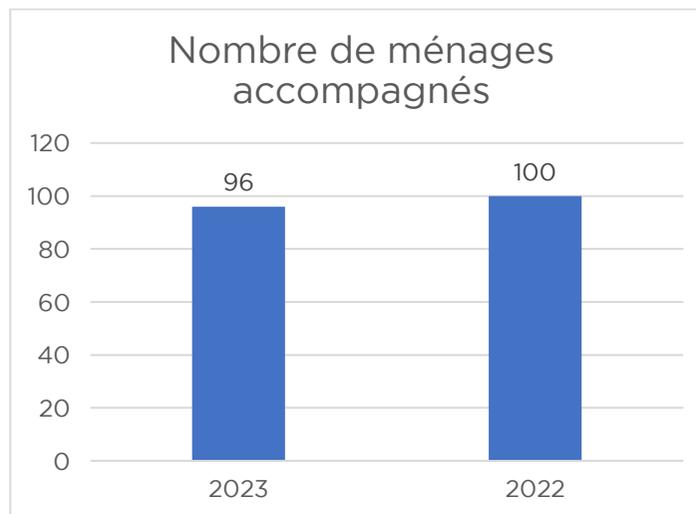
- Démarrage d'un nouvel atelier « Bien-Être », ouvert à l'ensemble des usagers de la Passerelle, réservée aux femmes et proposé bénévolement par une professeure de yoga diplômée, deux fois par mois.
- Poursuite de la participation au projet culturel « Nos îles » proposé par la compagnie des gens d'ici, avec des ateliers d'écriture, d'art plastique, de théâtre qui se clôturera à l'automne par un spectacle final, rassemblant l'ensemble des participants des structures partenaires du projet.
- Engager le travail d'actualisation du projet de service.
- Par ailleurs, en raison d'une augmentation des charges du service qui perdurent, nous devons continuer à rechercher d'autres sources de subvention afin de garantir la poursuite de nos activités de manière pérenne.

## Pole Accompagnement Logement :

### + Plusieurs financements :



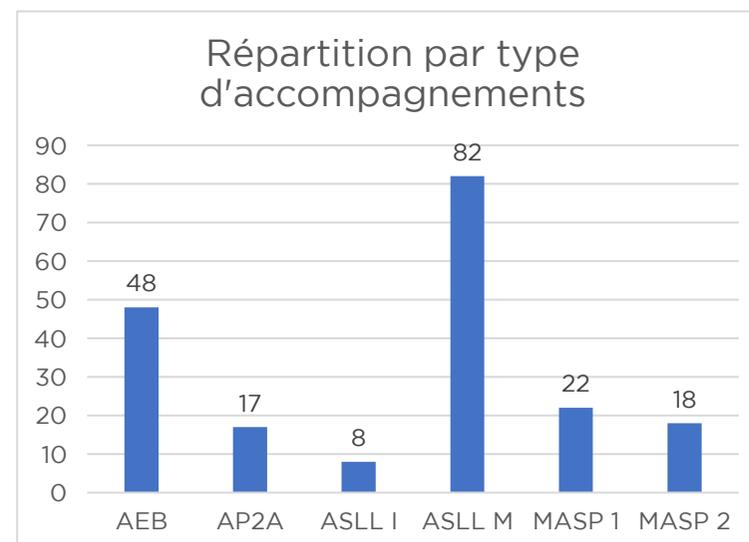
- Conseil départemental :
  - le dispositif Accompagner pour se loger : mesures ASLL installation, maintien, AEB, Masp 1 et 2 et AP2A
    - ✓ File active de 76 mesures pour le marché 2021-2023
    - ✓ Ménage dont au moins une mesure a débuté en 2023 : **2022/2023 = -4%**



2023	2022	2023/2022
96	100	-4,00%

✓ REPARTITION PAR TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS POUR LES MENAGES BENEFICIAIRES TOUT AU LONG DE L'ANNEE 2023

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS		
Libellé	Nb	%
AEB	48	24,62%
AP2A	17	8,72%
ASLL I	8	4,10%
ASLL M	82	42,05%
MASP 1	22	11,28%
MASP 2	18	9,23%
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>100,00%</b>



- L'Etat :
  - Le dispositif FNAVDL DALO : AVDL 1, 2 et 3, les Diagnostics DALO ; les Baux glissants DALO
    - 27 ménages accompagnés en AVDL
    - 25 ménages accompagnés en AVDL 1 et 2.
    - 1 ménage accompagné en bail glissant DALO
    - Niveau d'intensité des mesures AVDL 1,2 et 3 (accompagnement moyen ou approfondi)

	Nb mesures	Annulée	Arrêt avant terme	Terminée	En cours
AVDL 1	14	3	4	6	1
AVDL 1 DALO	1	0	0	1	0
AVDL 2	31	5	6	9	11
AVDL 2 DALO	5	1	0	2	2
AVDL 3	4	0	3	0	1
BG DALO	4	1	0	1	2
DIAGNOSTIC FNAVDL	3	0	0	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>17</b>

Intensité AVDL	Nb	%
Moyen	20	74,07%
Approfondi	7	25,93%
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>100,00%</b>

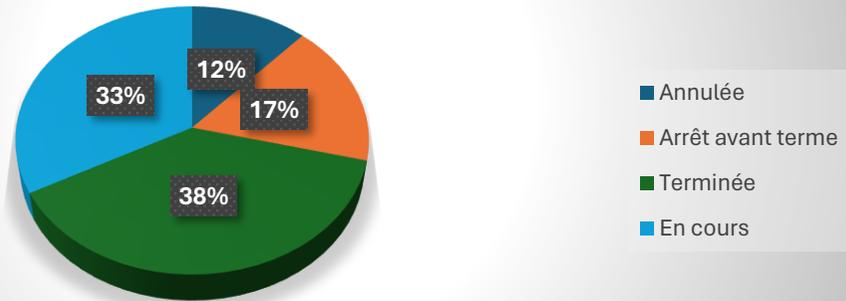
- Le dispositif IML : baux glissants dit « classiques » - financement pour 12 baux glissants

Orientations 2023	Sans suites	ACCOMPAGNEMENTS (Dont 8 orientations antérieure à 2023)	Glissement de bail 2023	En attente de captation
16	9 (dont 3 orientations 2022)	17	6	0

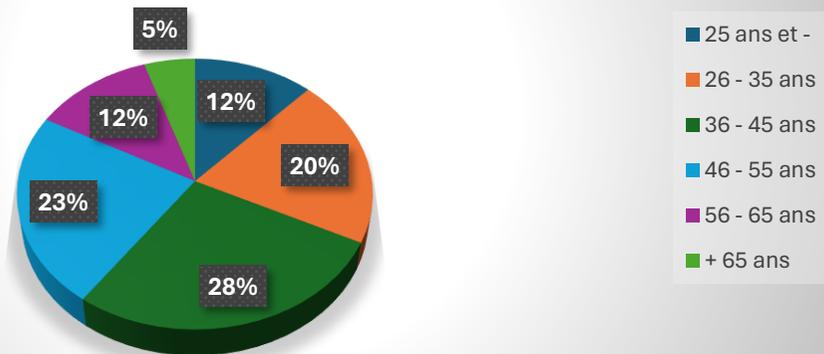
- Action Logement Services : Etat des mesures 2023

		Nb mesures	Annulée	Arrêt avant terme	Terminée	En cours
AEB Action Logt	AEB	1	0	0	1	0
ASLL Action Logt	ASLL	8	0	3	2	3
Diag Action Logt	Diagnostic	6	2	0	4	0
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>3</b>

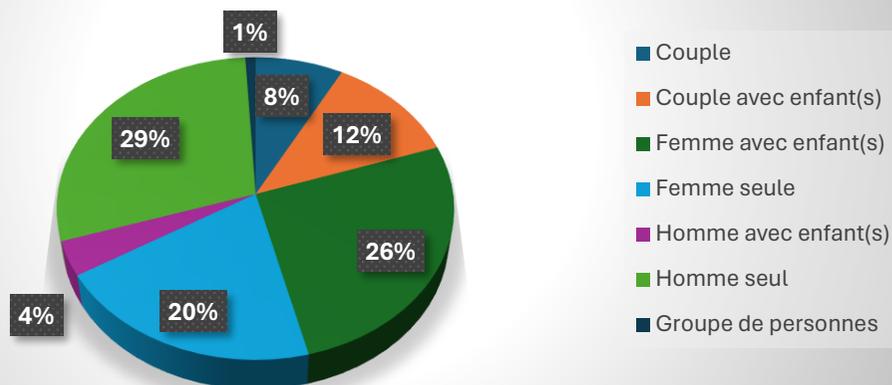
### Etat des mesures au 31/12/2024 : tous dispositifs confondus



### Age des ménages : tous dispositifs confondus



## Situation familiale des ménages accompagnés : tous dispositifs confondus

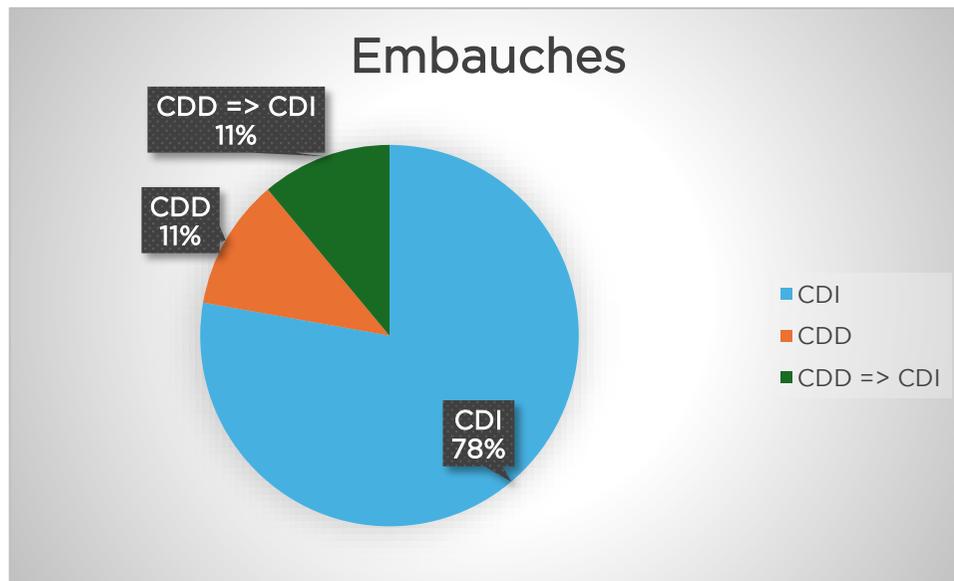


### ✚ Fait marquant 2023 et perspectives 2024 :

La fin d'année 2023 a été marquée par la fin de l'appel à projet APSL 2021-2023.

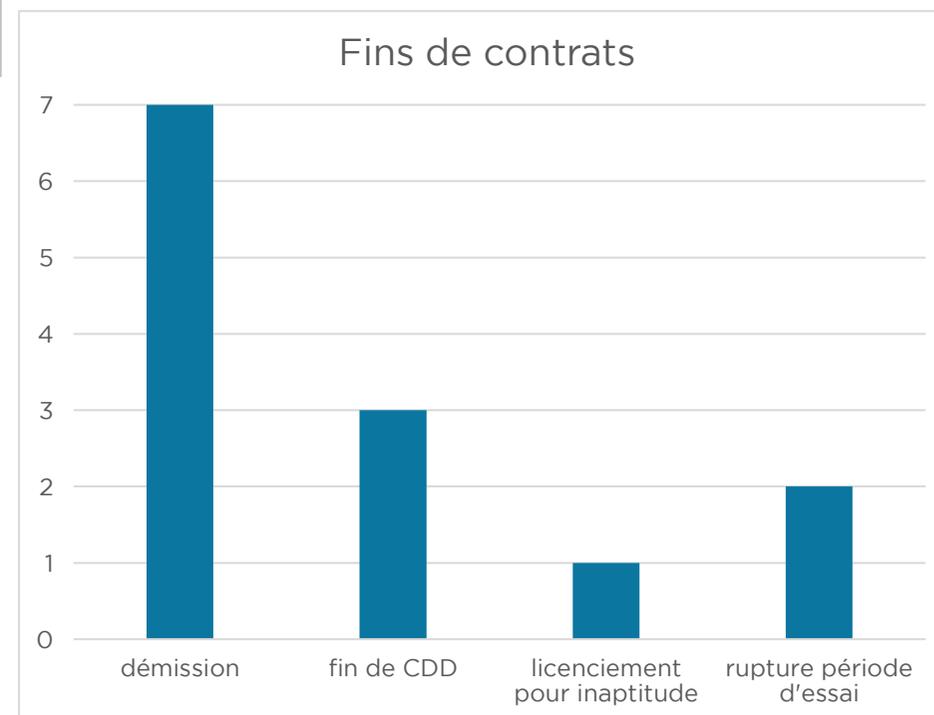
Plusieurs axes de travail sont attendus par les équipes pour l'année 2024 :

- Outils communs attendus/référentiel : fiches techniques de présentations pour chaque mesure définissant le périmètre d'intervention
- Travail avec les territoires et le département : nécessité de définir les périmètres d'intervention de chacun : clarifier les missions entre accompagnement APSL, polyvalence de secteurs et autres partenaires d'accompagnements spécifiques
- Des axes d'amélioration engagés sont également à poursuivre en 2024 :
  - Promouvoir la connaissance des différents dispositifs auprès des prescripteurs
  - Renforcer le lien avec les bailleurs sociaux et plus particulièrement les bailleurs nationaux récemment implantés sur le territoire
  - Développer la connaissance et le partenariat des services d'accompagnement œuvrant dans le secteur médico-social, notamment dans le champ de la santé mentale et du handicap
  - Poursuivre des formations professionnelles sur des axes spécifiques : accompagnement des publics avec des problématiques en santé mentale et addiction, prévention des suicides, méthodologie budgétaire.
  - Généralisation de l'outil SILAO
  - Validation du projet de service du Pôle Accompagnement Logement et règlement intérieur.

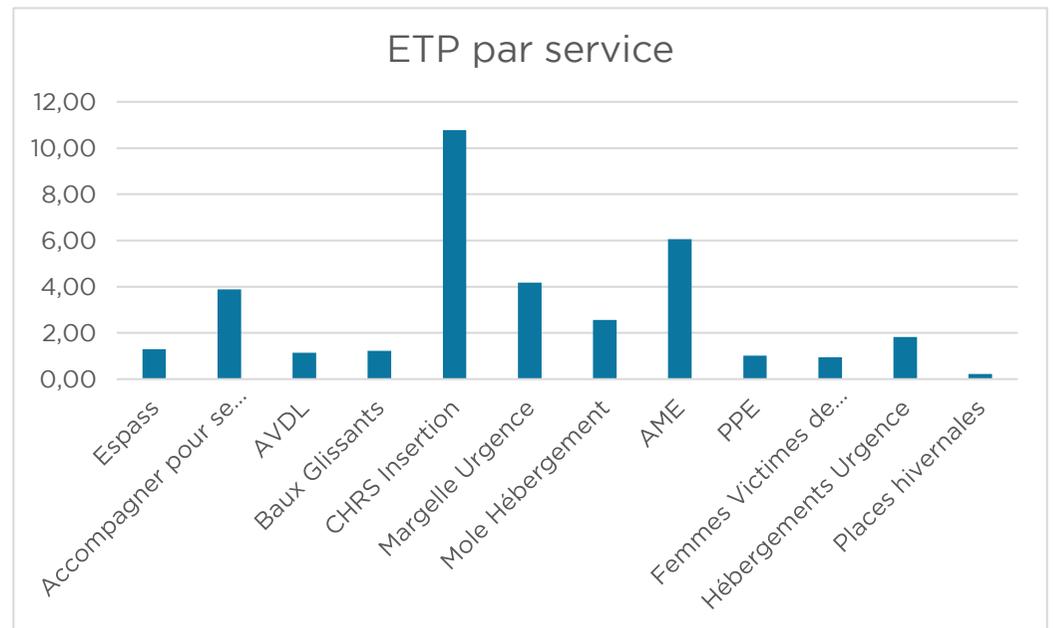


Embauche	Nombre
CDI	7
CDD	1
CDD => CDI	1
<b>Total</b>	<b>9</b>

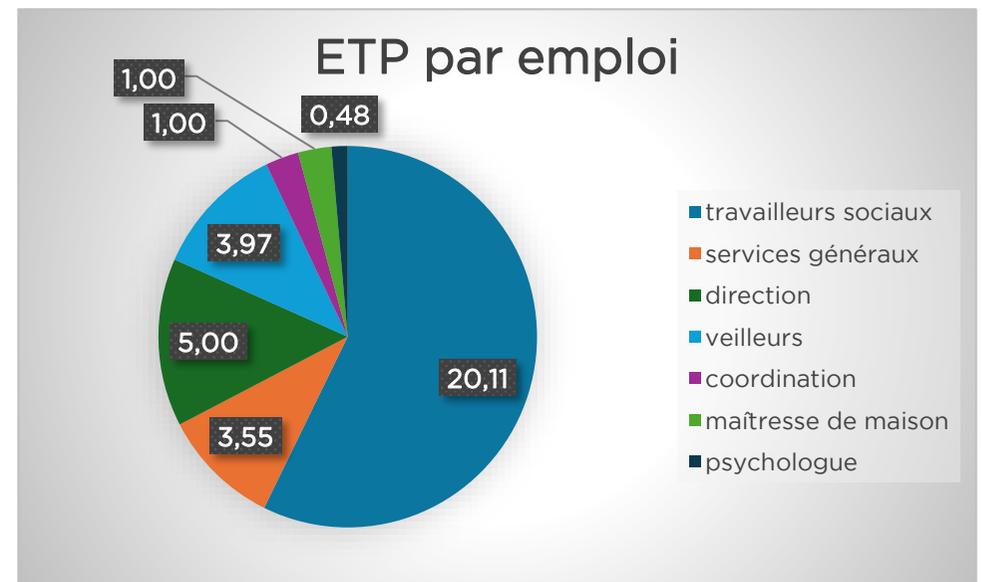
Type sortie	Nombre
démission	7
fin de CDD	3
licenciement pour inaptitude	1
rupture période d'essai	2
<b>Total</b>	<b>13</b>



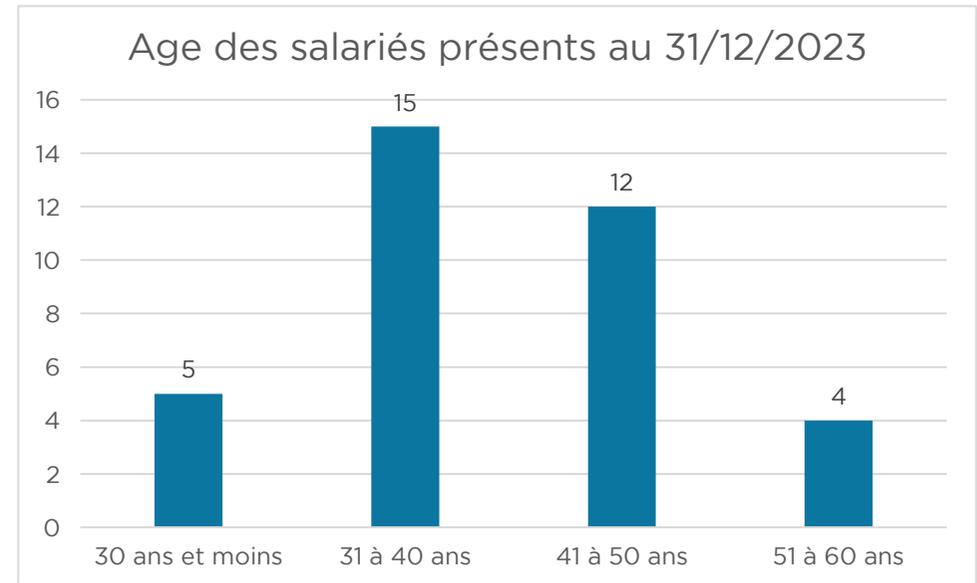
Service	ETP
Espass	1,30
Accompagner pour se loger	3,88
AVDL	1,14
Baux Glissants	1,23
CHRS Insertion	10,78
Margelle Urgence	4,17
Mole Hébergement	2,56
AME	6,06
PPE	1,02
Femmes Victimes de Violence	0,94
Hébergements Urgence	1,82
Places hivernales	0,22
<b>Total</b>	<b>35,11</b>



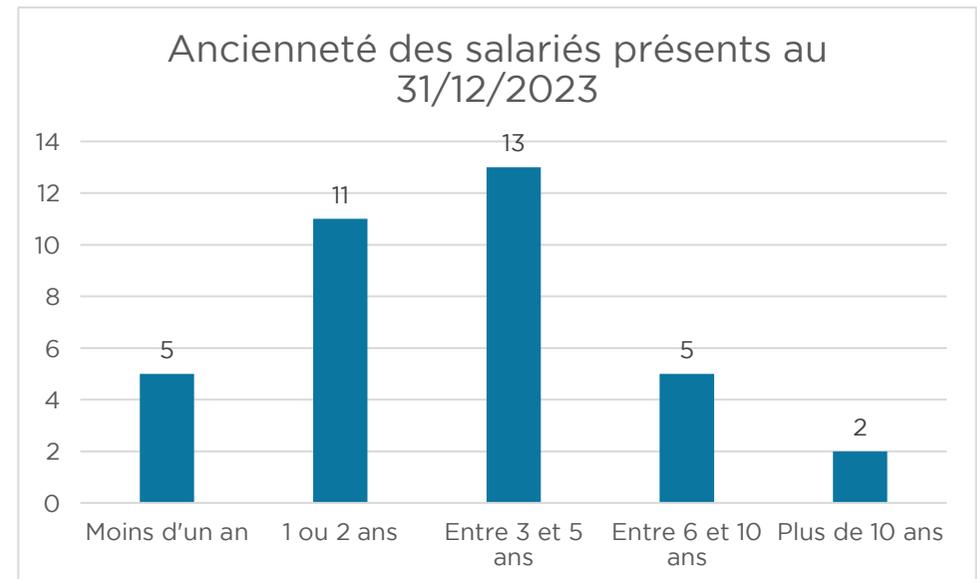
Type emploi	ETP
travailleurs sociaux	20,11
services généraux	3,55
direction	5,00
veilleurs	3,97
coordination	1,00
maîtresse de maison	1,00
psychologue	0,48
<b>Total</b>	<b>35,11</b>



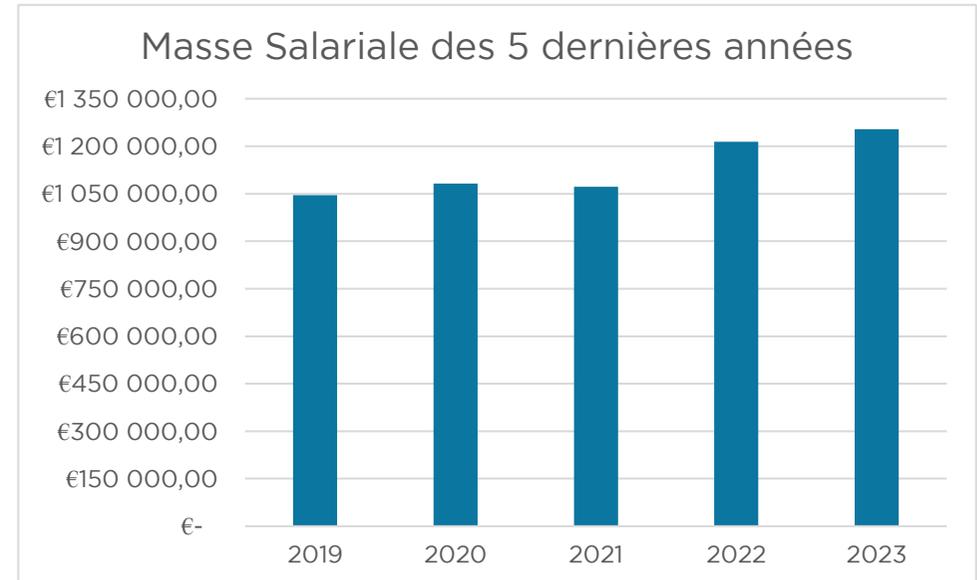
Age	Présent 31/12
30 ans et moins	5
31 à 40 ans	15
41 à 50 ans	12
51 à 60 ans	4
<b>Total</b>	<b>36</b>



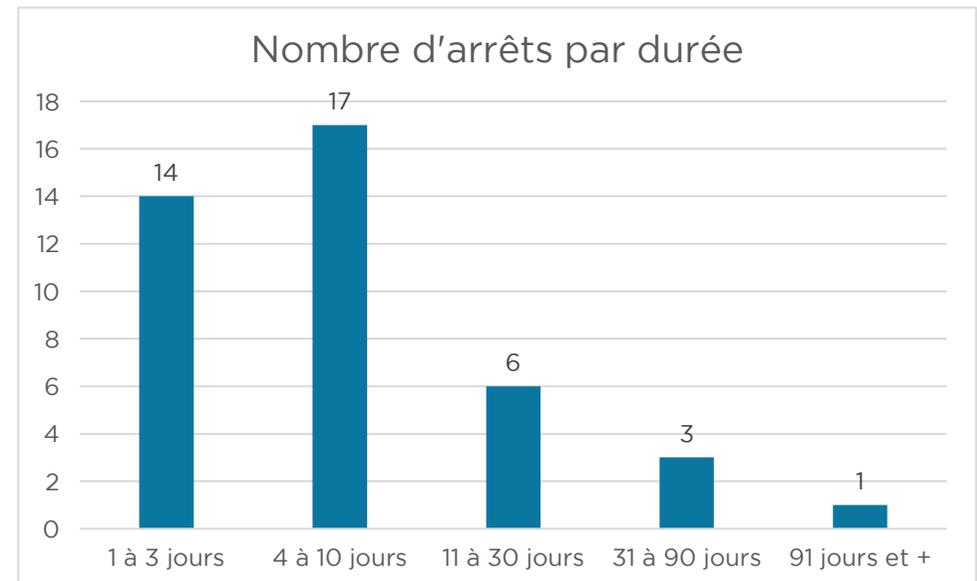
Ancienneté	Présent 31/12
Moins d'un an	5
1 ou 2 ans	11
Entre 3 et 5 ans	13
Entre 6 et 10 ans	5
Plus de 10 ans	2
<b>Total</b>	<b>36</b>



Année	Masse Salariale
2019	1 045 512,08 €
2020	1 082 312,22 €
2021	1 071 626,43 €
2022	1 213 821,23 €
2023	1 253 953,17 €
<b>Total</b>	<b>5 667 225,13 €</b>

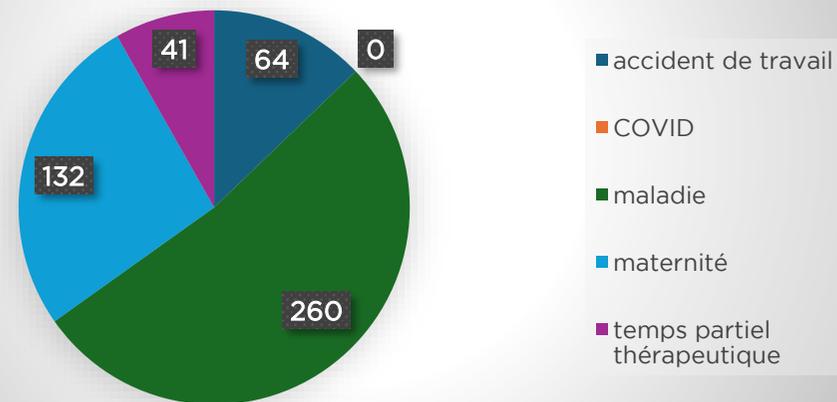


Durée	Année 2023	Année 2022
1 à 3 jours	14	9
4 à 10 jours	17	32
11 à 30 jours	6	11
31 à 90 jours	3	3
91 jours et +	1	4
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>59</b>



Type arrêt	Année 2023	Année 2022
accident de travail	64	0
COVID	0	260
maladie	260	413
maternité	132	257
temps partiel thérapeutique	41	92
<b>Total</b>	<b>497</b>	<b>1022</b>

## Nombre jours d'arrêts par type d'arrêts



## Commission « Vivre ensemble » :

### ▪ Les balades :

La période écoulée depuis notre dernière Assemblée Générale de juin 2023 a été une succession d'épisodes intenses vécus par tous comme des moments agréables à vivre dans la simplicité, dans une ambiance toujours paisible où chacun avance à son rythme pour toujours se retrouver, se mêler aux conversations des uns et des autres sur des sujets aussi variés qu'inattendus mais à chaque fois riches d'enseignements grâce à la contribution de chacun, bénévoles ou usagers de la Passerelle et passants rencontrés au détour d'un chemin .

Ces douze derniers mois sont aussi la première année post COVID vécue dans la plus grande sérénité avec aucune menace ayant pu altérer ou empêcher notre programme de sorties !!

L'enthousiasme, la motivation, l'assiduité de nos amis résidents et de nous-mêmes sont autant de qualités qui incitent les responsables à toujours être de plus en plus originaux, et force de propositions pour innover dans le choix des sorties offertes chaque deuxième samedi du mois avec cette année deux balades dispensées sur la journée entière !!

Les escapades suggérées, bien sûr, sont tributaires de plusieurs facteurs et les choix parfois difficiles sont guidés au dernier moment par une météo capricieuse mais aussi par des paramètres privilégiant à la fois notre volonté d'offrir de la diversité, en tenant compte des envies de chacun et des différentes states d'âge puisque l'esprit de la Passerelle, rappelons-le, et de s'ouvrir à tous les services autour de nos valeurs communes du VIVRE ENSEMBLE.

Nous nous réjouissons du succès rencontré par les sorties proposées, en termes de fréquentation, même si les effectifs peuvent être très variables d'une fois à l'autre !

Sans doute devons-nous faire un effort en matière de communication auprès des services véritables "courroies de transmission" pour capter l'auditoire, même si nous sommes aussi limités par les moyens humains (conducteurs) et matériels (véhicules).

La période échue a permis aussi de répondre à une attente des usagers. C'est en cela qu'elle a été expérimentale par le fait d'avoir organisé à deux reprises des sorties à la journée.

Ce fut le cas en juin 2023 avec l'ascension de LA POINTE DE MERIBEL et en septembre de la même année le tour du LAC DE MONTRIOND ascension à pied jusqu'à ARDENT via la cascade et montée aux LINDARETS par télécabines !!!

Les bénévoles, reconduits dans leur mission d'année en année émettent le souhait d'être rejoints par d'autres bonnes

volontés à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale 2024 pour étoffer l'équipe "historique" tant nous avons besoin d'accompagnants et de conducteurs !

En cela nous nous réjouissons de l'arrivée depuis quelques mois de Christiane Dussapt et Montsé Ligeon.

Pour mémoire, un rappel des sorties réalisées au cours de l'exercice écoulé :

- JANVIER : LA PLAINE DE AMPHION
- FÉVRIER : SORTIE NEIGE AUX MOUILLES à BELLEVAUX (randonnée sur la neige et luge)
- MARS : ANNULÉE, cause météo)
- AVRIL : GEOPARK SITE DE CHAMPEILLANT à FETERNES (observatoire spatial, chapelle,)
- MAI : ASCENSION DU MONT- BENAND
- JUIN : ASCENSION DE LA POINTE DE MERIBEL (sortie à la journée)
- JUILLET : TOUR DU LAC DE VALLON
- SEPTEMBRE : TOUR DU LAC DE MONTRIOND - Ardent et Lindarets par le télécabine (sortie à la journée)
- OCTOBRE : CHATEAUX DES ALLINGES
- NOVEMBRE : VIGNES DE MARIN
- DECEMBRE : LES FLOTTINS A EVIAN

POUR CONCLURE LES REMERCIEMENTS :

- AUX BENEVOLES en charge des sorties : SOLANGE, MARTINE, CATHERINE, FRANCOISE, MICHEL, CHRISTIANE, MONTSE, JEAN-PIERRE
- MERCI AUX USAGERS qui aident aussi les bénévoles à confectionner les délicieux goûters tant attendus !
- AU PRESIDENT JAMES BESSON toujours à notre écoute et soucieux du bien-être de chacun
- A LA DIRECTION BRIGITTE RAMBAUD et au soutien des directeurs- adjoints pour la mise à disposition des moyens matériels adaptés
- AUX SERVICES qui assurent la communication, réception des inscriptions et transmission des données
- A TOUS LES PARTICIPANTS OCCASIONNELS OU REGULIERS

POUR LES BENEVOLES, JEAN-PIERRE FILLION

## ▪ **Le jardin :**

Une même équipe continue le travail de jardin proposé par la MARGELLE et autres résidents d'Es'Pass. Nous effectuons avec les résidents différents travaux d'entretien, du fumier à la plantation de semis, le bêchage, la plantation de légumes, de fruits, de fleurs...

On suit souvent le travail proposé par les référentes jardin, qui ont su créer des liens avec les agriculteurs et des associations. Nous sommes très heureux de partager un moment avec les usagers, avec une organisation d'un repas tous ensemble.

## ▪ **Le marché :**

Une nouvelle organisation faite par l'équipe, réunissant « Pousses d'Avenir », « Le Lien » et une ferme de Massongy s'adresse à l'ensemble des usagers de la PASSERELLE. Elle met à disposition des légumes de qualité, du bon pain. Les bénévoles peuvent participer à ce moment.

## ▪ **Les cours de français :**

Les cours de français ont été proposés par deux bénévoles dont l'une a commencé en novembre 2023 à raison d'1h à 1h30 par semaine chacune. Les séances ont été effectuées auprès de 5 personnes différentes avec plus ou moins d'assiduité.

L'apprentissage concerne la base du français aussi bien en orthographe qu'en grammaire adapté à des situations concrètes de la vie courante.

Les difficultés à signaler sont le manque d'assiduité pour certains (qui ne pensent pas toujours à prévenir de leur absence) et le manque d'attention, de concentration lorsque la séance se déroule en présence d'enfant. Une des deux intervenantes arrête en juin 2024. Qu'elle soit remerciée de son implication.

## ▪ **Les bénévoles participent également à différentes instances :**

Rencontre avec les usagers

Participation au CVS de l'AME : Un travail a été organisé pour améliorer les conditions d'accueil de l'établissement pour les usagers et les personnes de l'AME. Des réunions ont lieu régulièrement.

## Commission « Ressources Humaines »

Au cours de l'année 2023, la commission Ressources Humaines s'est réunie à six reprises.

Des échanges et des réflexions ont été menés pour aboutir à des décisions concernant non seulement les recrutements ou les départs de salariés, mais aussi la prime Ségur, l'aménagement du temps de travail et l'évolution de certains postes.

Le travail engagé suite à la formation avec l'URIOPSS s'est terminé par la validation des fiches de poste, les délégations et les subdélégations.

Des rendez-vous ont été organisés avec notre avocat pour la poursuite des dossiers prudhommaux en cours.

## Commission « Finances »

La Commission « Finances » s'est réunie à plusieurs reprises. Elle a participé au dialogue de gestion avec la DDETS. Elle a travaillé sur les comptes administratifs 2022 et sur le Budget Prévisionnel 2024. Elle s'est retrouvée avec la Commission « Bâtiments » pour réfléchir au projet de rénovation de la Margelle et sur l'achat du Pré Cergues.

## Commission « Bâtiments »

Elle a beaucoup été sollicitée avec la Commission « Finances » pour avancer sur le projet de rénovation de la Margelle et l'achat du Pré Cergues (financement, plans, choix des artisans...).

## Commission « Vie de l'Association »

Le travail de cette commission a été principalement consacré à la préparation de l'assemblée générale. Des membres ont également participé à deux rencontres avec les bénévoles pour la présentation de la charte et sa signature, pour une réflexion autour des participants aux différentes activités et pour rencontrer de futurs bénévoles.

## Commission « Coups de Mains »

Cette commission est intervenue une dizaine de fois dans l'année, surtout pour répondre aux déménagements :

- Liés à des personnes quittant l'AME pour aller dans le diffus
- D'un bâtiment qui va être démoli

L'agent de maintenance et l'équipe interviennent régulièrement, mais ont besoin d'aide pour le transport et la manutention.



Association  
**La Passerelle**



BP 158  
74204 Thonon-les-Bains Cedex

☎: 04 50 70 00 08

[contact@passerelle74.fr](mailto:contact@passerelle74.fr)